

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 13 janvier 2003, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Absents : Pierre Fréchette, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**2003-01-01**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé en ajoutant l'item 7.12.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2003-01-02**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS ORDINAIRE  
ET EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2002**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que les procès-verbaux de la session ordinaire du 9 décembre 2002 (résolution no 2002-12-233 à 2002-12-260) et de la session extraordinaire du 9 décembre 2002 (résolution no 2002-12-261 à 2002-12-265) soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2003-01-03**

### **APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 DÉCEMBRE 2002**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 94 347,74 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2002 (chèques no 21652 à 21749) ainsi que le montant des salaires payés en décembre 2002, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

**2003-01-04**

### **RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES – ASSURANCES GÉNÉRALES 2003**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé un appel d'offres par invitation pour renouveler son contrat d'assurances générales prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2003;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaires a déposé une soumission conforme;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

D'accepter les recommandations du conseiller en assurances générales, monsieur Robert Montmarquette, et d'octroyer le contrat au Groupe Lyras – Mont-Laurier, pour un montant de 40 791 \$, ledit montant représentant une augmentation de 18% par rapport à l'année 2002.

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2003-01-05**

### **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2003**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil subventionne les associations suivantes reconnues et qui en feront la demande écrite, aux conditions suivantes :

1. Déposer leur état de revenus et dépenses du dernier exercice financier;
2. Fournir la liste des membres;
3. Fournir une liste des projets d'action pour l'année en cours;
4. Fournir tous les documents ci-dessus mentionnés au plus tard le 17 avril 2003.

Sur réception de ces documents, le conseil autorise, pour l'exercice 2003, les montants de subvention suivants :

A.F.A. de Val-Morin	1 300 \$
Club des Joyeux Aînés	1 125 \$
Société d'horticulture et d'écologie	1 000 \$
Association des propriétaires du Domaine Trudeau	700 \$
Association des propriétaires de La Canardière	700 \$
Ligue des propriétaires de Val-Royal inc.	700 \$
Coopérative de services et de loisirs du Domaine Le Relais	700 \$
Coopérative de services du domaine du Lac Théodore	700 \$
Club Optimiste Val-David/Val-Morin	500 \$
Club de Tennis l'Entr'Amis	700 \$
Club de plein air de Val-Morin	700 \$
Halte alimentaire	500 \$

La remise des chèques aura lieu le 25 avril 2003 à 19h30, à chaque personne déléguée pour représenter chacune des associations ci-dessus mentionnées.

**ADOPTÉE**

**2003-01-06**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour 2003 et 2004 :

Paul-Émile Vallée	membre
Jean-Pierre Masse	membre
Serge St-Hilaire	membre
Philippe Saucier	membre
Cécile Gervais	membre
Martin Rajotte	conseiller responsable
Benoît Légaré	secrétaire

De plus, le conseil versera une allocation de 30 \$ à chaque membre du comité présent aux sessions, tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en excluant messieurs Martin Rajotte et Benoît Légaré.

Que le conseil nomme, comme conseiller suppléant, monsieur Michel Beauregard.

**ADOPTÉE**

**2003-01-07**

**PERCEPTION DES TAXES 2002 – CONSEILLERS JURIDIQUES**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil demande au directeur général et secrétaire-trésorier d'aviser tous les contribuables qui n'ont pas payé leurs taxes 2002 qu'ils ont trente (30) jours pour s'en acquitter, sinon le recouvrement sera fait par les conseillers juridiques de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2003-01-98**

**CONTRAT DE SERVICES – SERVICE DE PROTECTION CANINE  
DES MONTS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité mandate une entreprise pour appliquer le règlement numéro 297 intitulé « Règlement concernant les animaux »;

CONSIDÉRANT QUE le Service de Protection Canine des Monts a déposé une offre pour le renouvellement du contrat pour le contrôle animal pour l'année 2003;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte les conditions présentées dans son offre de services pour l'année 2003;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil accorde le contrat à l'entreprise Service de Protection Canine des Monts pour l'année 2003, à la condition qu'elle garantisse la comparution de ses agents à la Cour. À défaut de remplir cet engagement, le Service de Protection Canine des Monts devra assumer tous les frais encourus par la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2003-01-09**

**RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources naturelles prévoit, dans le cadre de la réforme de la publicité foncière, apporter des changements dans la transmission des copies d'actes juridiques relatifs aux transactions immobilières effectuées sur le territoire de la municipalité de Val-Morin, circonscription foncière de Terrebonne (63);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit produire une liste des lots de son territoire sur support informatique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit identifier le mode de livraison des actes juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de Val-Morin mandate le service de l'évaluation foncière de la M.R.C. des Laurentides afin de préparer le fichier électronique de la liste des lots de notre territoire et de la transmettre pour le 14 mars 2003 au Ministère des Ressources naturelles.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents administratifs donnant plein effet à la présente.

Que le conseil demande au Ministère des Ressources naturelles de transmettre les actes relatifs aux mutations immobilières et les actes pouvant affecter le rôle d'évaluation au service de l'évaluation foncière de la M.R.C. des Laurentides.

Que la facturation reliée à la transmission de ces actes soit transmise à la M.R.C. des Laurentides;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la M.R.C. des Laurentides.

**ADOPTÉE**

**2003-01-10**

**SUBSTITUT DU MAIRE– CONSEIL DES MAIRES À LA MRC  
DES LAURENTIDES - 2003**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil nomme monsieur Michel Beauregard comme substitut du maire pour représenter la Municipalité de Val-Morin au sein du conseil des maires de la MRC des Laurentides.

**ADOPTÉE**

**2003-01-11**

**CLAUDE DEMERS – ENGAGEMENT D'UN MÉCANICIEN –  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est tenue de maintenir un registre d'entretien préventif de ses véhicules, tel que requis par la Loi;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à l'engagement d'un mécanicien accrédité pour répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire adhérer au programme de subvention salariale afin de créer un emploi durable au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte la recommandation du contremaître municipal;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise l'engagement de monsieur Claude Demers comme mécanicien accrédité au service des travaux publics, au taux horaire de 14,46\$, à compter du 20 janvier 2003;

Qu'une période de probation de six (6) mois à compter de la date d'embauche est requise;

Que copie conforme de la résolution soit transmise à monsieur Gilles Léveillé de Emploi-Québec à Sainte-Agathe-des-Monts.

**ADOPTÉE**

**2003-01-12**

**CHRISTIAN QUESNEL – ENGAGEMENT D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL – SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE le service de protection contre les incendies de la Municipalité requiert l'embauche de nouveaux pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé par un groupe d'officiers de ce service;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte la recommandation du directeur du service de protection contre les incendies ainsi que de ses officiers;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De procéder à l'engagement de monsieur Christian Quesnel comme pompier à temps partiel au sein du service de protection contre les incendies de la Municipalité de Val-Morin;

Qu'une période probation de six (6) mois à compter de la date d'embauche est requise avant d'officialiser cette nomination;

Que monsieur Christian Quesnel soumette à la Municipalité, dans les trente (30) jours suivant sa nomination, les résultats d'un examen médical;

Que monsieur Christian Quesnel s'engage à suivre une formation sur la sécurité au travail et après la période de probation, à s'inscrire aux cours de formation requis pour accomplir adéquatement sa tâche.

Pour sa part, la Municipalité s'engage à payer la formation, à la condition que monsieur Quesnel occupe le poste de pompier à temps partiel pour une période de deux (2) ans au sein de ce service. À défaut de respecter ce délai, il devra rembourser intégralement le coût de la formation à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2003-01-13**

**MODIFICATION AU CONTRAT AVEC L'INSTITUTION BANCAIRE –  
MARGE DE CRÉDIT**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le contrat avec la Banque Nationale du Canada de Sainte-Agathe-des-Monts concernant la marge de crédit de la Municipalité;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

D'autoriser le secrétaire-trésorier à majorer la marge de crédit de la Municipalité de Val-Morin de 100 000 \$, laquelle représentera un montant total de 300 000 \$.

Que copie conforme de la résolution soit transmise à monsieur Jocelyn Lajoie de la Banque Nationale du Canada de Sainte-Agathe-des-Monts.

**ADOPTÉE**

**2003-01-14**

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NO 2002-11-225 – CORPORATION  
DU THÉÂTRE DU MARAIS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2002-11-225 concernant une autorisation pour créditer certains montants à la Corporation du théâtre du Marais;

CONSIDÉRANT QU'il faut ajouter une période se situant à partir du 30 juin 2001 jusqu'au 31 décembre 2001 pour créditer certains montants relatifs aux factures d'électricité;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général à créditer le loyer de l'année 2002 ainsi que le paiement de factures reliées à l'électricité à partir du 30 juin 2001 jusqu'au 31 décembre 2002.

**ADOPTÉE**

**2003-01-15**

**AMENDEMENT AU BAIL DU THÉÂTRE DU MARAIS**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'amender le bail du Théâtre du Marais;

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

D'amender le bail de la façon suivante :

#### **Article 2**

Le bail s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier 2001 jusqu'au 31 décembre 2006. Il est de plus consenti, pour et en considération d'une somme nominale de 1\$ pour le terme entier du bail, que le locataire s'engage et s'oblige personnellement à payer au locateur, à son adresse ci-dessus mentionnée ou à tout autre endroit que ce dernier pourra désigner au locataire, sans que le locateur soit tenu d'en faire la demande.

Le bail est renégociable à tous les ans à la demande du locateur.

#### **Article 4.10**

Payer toutes les dépenses se rapportant à l'équipement et aux accessoires de scène se trouvant dans le théâtre, le locateur ne devant en aucun cas être tenu responsable de l'entretien de ces dits équipements et accessoires.

**ADOPTÉE**

**2003-01-16**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU FONDS D'HABILITATION MUNICIPAL VERT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Val-Morin donne son appui à des projets ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie de ses concitoyens dans une perspective de développement durable sur son territoire et dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'un réseau de fibre optique dans la MRC des Laurentides offre de nouvelles opportunités de développement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a déjà appuyé par résolution le projet Vertigogogo;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote consiste à créer une unité de gestion territoriale favorisant le covoiturage dans la région des Laurentides pour une clientèle ciblée vers l'industrie récréotouristique et ainsi réduire les effets polluants des déplacements dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les fusions municipales au Québec ont eu pour conséquence de diminuer les demandes d'aide financière au Fonds d'habilitation municipal vert de la Fédération Canadienne des municipalités et que cette fédération désire faire un rattrapage de la participation québécoise avant la fin de son année financière en mars 2003;

CONSIDÉRANT QUE l'implication financière de la Municipalité de Val-Morin consiste essentiellement à offrir le loyer chauffé et éclairé du CACI de Val-Morin;



CONSIDÉRANT QUE le projet Vertigogogo regroupe différents partenaires, notamment le Centre d'Accès Communautaire de Val-Morin, la Corporation du Parc Linéaire le P'tit train du Nord, l'Université de Bristol en Angleterre et les Cégeps de Drummondville et de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs du programme du Fonds d'habilitation municipal vert et recoupe la vision et les préoccupations de la Municipalité de Val-Morin en tant que collectivité durable.

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que la municipalité de Val-Morin adhère à la Fédération canadienne des municipalités.

Que le conseil municipal de Val-Morin appuie le projet pilote Vertigogogo tel que présenté par monsieur Maurice Morin gestionnaire du projet.

Que le conseil autorise monsieur Maurice Morin à soumettre une demande d'aide financière au montant de 24 000 \$ dans le cadre du fonds d'habilitation municipal vert;

Que copie de la résolution soit transmise à madame Monique Guay, députée de Laurentides.

**ADOPTÉE**

#### **INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2003-01-17**

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 10 JANVIER 2003**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 10 janvier 2003.

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODES DE QUESTIONS**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**2003-01-18**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2003-01-03, -04, -05, -06, -08, -11, -12, -14 et -16.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2003-01-01 à 2003-01-18 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2003-01-01 à 2003-01-18 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue le 13 janvier 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 10 février 2003, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Absent : Jean-Marie De Roy, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**2003-02-19**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2003-02-20**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU  
13 JANVIER 2003**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 13 janvier 2003 (résolution no 2003-01-01 à 2003-01-18) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2003-02-21**

**APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 JANVIER 2003**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 165 562,02 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2003 (chèques no 21750 à 21849) ainsi que le montant des salaires payés en janvier 2003, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**2003-02-22**

**RAPPORT ANNUEL 2002 – SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ÉMISSION DES PERMIS**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du rapport annuel 2002 du service de l'urbanisme, tel que présenté par monsieur Benoît Légaré, responsable du service de l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**2003-02-23**

**RAPPORT STATISTIQUE 2002 – SERVICE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du rapport statistique 2002 du service sécurité publique, tel que présenté par monsieur Daniel Vendette, inspecteur municipal.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

## **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**2003-02-24**

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE SECTEUR POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS DE VAL-ROYAL, BEAULNE ET MONTÉE BEAUVAIS**

Monsieur le conseiller Michel Daniel donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement d'emprunt de secteur pour réaliser des travaux de réfection des chemins de Val-Royal, Beaulne et montée Beauvais.

Selon les réponses des propriétaires concernés par ce projet, une séance d'information pourrait avoir lieu à la salle communautaire de la mairie avant l'adoption du règlement d'emprunt.

**2003-02-25**

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE SECTEUR POUR LE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DANS LE SECTEUR DU LAC LA SALLE**

Monsieur le conseiller Michel Beaugard donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement d'emprunt de secteur pour réaliser des travaux de traitement de surface double dans le secteur du lac La Salle.

Selon les réponses des propriétaires concernés par ce projet, une séance d'information aura lieu à la salle communautaire de la mairie avant l'adoption du règlement d'emprunt.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2003-02-26**

### **FÊTE NATIONALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-Morin soit et est autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du ministère concerné pour l'organisation de la Fête nationale 2003.

**ADOPTÉE**

**2003-02-27**

### **SUBVENTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS 2003**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède pas d'aréna sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution a pour objectif de contribuer aux dépenses et à l'immobilisation des équipements utilisés par les résidants dans les municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité favorise les sports pratiqués à l'intérieur de ce bâtiment;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil rembourse, sur présentation de pièces justificatives, les parents des jeunes résidants de Val-Morin âgés de moins de 18 ans qui pratiquent les sports suivants et selon l'échelle suivante, pour l'exercice 2003 :

Hockey mineur 100 \$/enfant/saison  
Patinage artistique 75 \$/enfant/saison.

Le soccer ainsi que les cours de natation dans une piscine municipale située dans une autre municipalité, le montant subventionné correspond à la différence du coût applicable aux résidants âgés de moins de 18 ans versus les non résidants.

**ADOPTÉE**

**2003-02-28**

#### **MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE – MARYSE ÉMOND**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà signé un protocole d'entente avec madame Maryse Émond pour le déplacement d'une partie de l'emprise du chemin Maupas;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier ledit protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE madame Maryse Émond a consenti aux modifications proposées;

CONSIDÉRANT QUE sur une partie du territoire de la municipalité de Val-Morin, le Ministère des Ressources naturelles, Direction de la rénovation cadastrale, a déjà entrepris la réforme cadastrale et que cette réforme devrait s'appliquer dans le secteur désigné par ce protocole d'entente;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De modifier les éléments suivants du protocole d'entente :

1. De ne pas créer de nouveau lot distinct pour identifier le chemin Maupas.
2. Créer un nouveau lot distinct pour identifier la propriété portant le numéro de matricule 5496-06-4372.
  - a) La limite riveraine au chemin Maupas de la propriété portant le numéro de lot 1-27, du rang IX, du canton de Wexford doit respecter la marge de recul avant de 6.3 mètres.
3. De ne pas créer de nouveau lot distinct pour identifier la propriété portant le numéro de matricule 5396-97-7412.
4. Identifier les parties de lots situées à l'est et au nord-est de la nouvelle emprise du chemin Maupas.

Que copie du protocole d'entente amendé soit transmise pour signature à madame Maryse Émond.

**ADOPTÉE**

**2003-02-29**

**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE – PROLONGEMENT  
DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET DE LA RUE MÉNARD**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a approuvé le plan numéro 3398, portant la minute L-3845, préparé par monsieur Robert Lessard, arpenteur-géomètre, présenté par un des requérants, monsieur Yves Nadeau, pour son projet de cadastre;

CONSIDÉRANT QUE le terrain sur lequel est projeté la construction du bâtiment principal, soit le lot projeté numéro 22-30, rang 11, canton Morin, possède le frontage ainsi que la superficie requise conformément aux exigences de l'article 10.7 du règlement de lotissement numéro 220 et amendements présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le terrain appartenant à monsieur Yves Nadeau, soit le lot projeté numéro 22-30, rang 11, canton Morin, est adjacent à une rue existante avant le 10 avril 1981, soit la rue Ménard, conformément aux exigences de l'alinéa d), de l'article 4.6.3 du règlement de régie interne numéro 218 et amendements présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'exige pas de monsieur Yves Nadeau, pour la nouvelle construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, d'effectuer à ses frais, des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc afin de s'y raccorder;

CONSIDÉRANT QUE trois terrains vacants non subdivisés sont localisés immédiatement à la suite du terrain de monsieur Yves Nadeau, ces terrains possédant un frontage sur une portion de rue projetée du prolongement de la rue Ménard;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des trois lots visés sont les suivants : monsieur Bernard Lévis (lot P-21C et P-22, rang 11, canton Morin), monsieur Maurice Nadeau (lot P-21C et P-22, rang 11, canton Morin) et monsieur Pierre Nadeau (lot P-21-C, rang 11, canton Morin);

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir entre messieurs Yves Nadeau, Bernard Lévis, Maurice Nadeau, Pierre Nadeau et la Municipalité de Val-Morin.

Que copie du protocole d'entente soit transmise aux personnes concernées par ledit protocole.

**ADOPTÉE**

**2003-02-30**

**AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX  
DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DANS LE SECTEUR DU LAC  
LA SALLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit exécuter des travaux de traitement de surface double dans le secteur du lac La Salle;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à un appel d'offres public pour réaliser ces travaux;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général à demander des soumissions publiques pour la réalisation des travaux, tel que décrit dans le devis de soumission préparé par monsieur Daniel Vendette, inspecteur municipal.

Qu'un avis public soit publié dans les journaux locaux, conformément aux exigences de la loi.

**ADOPTÉE**

**2003-02-31**

**AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX  
DE RÉFECTION DES CHEMINS DE VAL-ROYAL, BEAULNE  
ET MONTÉE BEAUVAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit exécuter des travaux de réfection des chemins de Val-Royal, Beaulne et montée Beauvais;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à un appel d'offres public pour réaliser ces travaux;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général à demander des soumissions publiques pour la réalisation des travaux, tel que décrit dans le devis de soumission préparé par monsieur Daniel Vendette, inspecteur municipal.

Qu'un avis public soit publié dans les journaux locaux, conformément aux exigences de la loi.

**ADOPTÉE**

**2003-02-32**

**CONSTRUCTION D'UNE BORNE-FONTAINE SÈCHE AU LAC LAVOIE  
EN BORDURE DE LA RUE LEDOUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a l'intention d'implanter des bornes-fontaines sèches sur son territoire pour desservir les immeubles situés à



l'extérieur du réseau d'aqueduc municipal;  
CONSIDÉRANT QUE les autorisations ont été délivrées par le ministère de  
l'Environnement pour l'exécution de ces travaux;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

D'autoriser le service des travaux publics à procéder à la construction d'une  
borne-fontaine sèche au lac Lavoie, en bordure de la rue Ledoux.

Que la réalisation de ces travaux soit exécutée par le service des travaux publics  
de la Municipalité de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2003-02-33**

**MANDAT POUR PROLONGER LE RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL,  
RUE LECLAIR**

CONSIDÉRANT QUE onze propriétaires demeurant sur les rues Leclair et David  
ont déposé le 16 octobre 2002 une demande pour que la Municipalité entreprenne  
des travaux afin de réduire les problèmes récurrents du réseau d'aqueduc privé de  
leur secteur;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater un ingénieur pour réaliser les  
plans et devis pour approbation auprès du Ministère de l'Environnement;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général à demander des offres de services professionnels  
auprès d'ingénieurs de la région afin d'obtenir un coût forfaitaire des honoraires  
professionnels pour réaliser ce mandat.

Sur réception de la meilleure offre de services, les propriétaires seront informés du  
montant qu'ils auront à partager pour financer et payer les honoraires  
professionnels de l'ingénieur.

**ADOPTÉE**

**2003-02-34**

**SIGNATURE D'ACCORD DE PRINCIPE AVEC SIVANANDA YOGA  
VEDANTA CENTRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit relocaliser le site de neige usée à  
proximité du garage municipal situé en bordure de la 8<sup>ième</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QU'une négociation a permis de conclure avec Sivananda Yoga  
Vedanta Centre un accord de principe pour réaliser un échange de terrains;

CONSIDÉRANT QUE cet échange de terrains a pour objectif d'améliorer le

potentiel d'utilisation du terrain du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à construire une zone tampon pour minimiser les impacts de ses activités auprès de propriétés situées à proximité du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire aménager son accès à partir de la rue du Bel-Automne afin de réduire la circulation des véhicules appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'échange des terrains, tel que proposé, demeure équitable pour les parties selon les valeurs inscrites au rôle d'évaluation;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général à soumettre aux responsables de Sivananda Yoga Vedanta Centre un accord de principe pour réaliser l'échange des terrains.

**ADOPTÉE**

#### **INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2003-02-35**

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 7 FÉVRIER 2003**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 7 février 2003.

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODES DE QUESTIONS**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**2003-02-36**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Beaugard, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2003-02-21, -27, -32, -33 et -34.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2003-02-19 à 2003-02-36 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2003-02-19 à 2003-02-36 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue 10 février 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 10 mars 2003, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**2003-03-37**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé en ajoutant l'item 7.12.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2003-03-38**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
10 FÉVRIER 2003**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 10 février 2003 (résolution no 2003-02-19 à 2003-02-36) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2003-03-39**

### **APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 28 FÉVRIER 2003**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 342 050,32 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 28 février 2003 (chèques no 21850 à 21980) ainsi que le montant des salaires payés en février 2003, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**2003-03-40**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION NUMÉRO 20030213-01 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du procès-verbal numéro 20030213-01 du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

**2003-03-41**

### **DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION POUR LA FOURNITURE DE CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS ET/OU D'ABAT-POUSSIÈRE**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Beaugard, conseiller

et résolu

Que le conseil demande des soumissions par invitation pour la fourniture de 26 tonnes métriques de chlorure de calcium en flocons et/ou d'abat-poussière. L'ouverture des soumissions aura lieu le 4 avril 2003 à 10h.

**ADOPTÉE**

**2003-03-42**

### **DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION – ENTRETIEN PAYSAGER**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller

appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil demande des soumissions par invitation aux personnes suivantes pour faire l'entretien paysager de certains espaces situés sur son territoire : Isabelle Vanden Hecke, Gaétan Foisy et Chantal Desjardins. L'ouverture des soumissions aura lieu le 7 avril 2003 à 15h.

**ADOPTÉE**

**2003-03-43**

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DANS LE SECTEUR DU LAC LA SALLE**

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal Constructo pour demander des soumissions pour réaliser des travaux de traitement de surface double dans le secteur du lac La Salle;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 mars 2003 à 15h15 à la Mairie;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat d'ouverture des soumissions pour réaliser des travaux de traitement de surface double dans le secteur du lac La Salle et accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Bourget inc., au coût de 131 784,80 \$, taxes incluses.

Que l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt de secteur par les électeurs ainsi qu'à l'approbation du ministère des Affaires municipales.

**ADOPTÉE**

**2003-03-44**

**DEMANDE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA LOCATION À LONG TERME, AVEC OPTION D'ACHAT, D'UN CAMION 4X6 FORD, MODÈLE 550, AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un camion depuis 1991;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de remplacer ce camion dans le but de réduire les frais d'entretien et de réparation dudit véhicule;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général à demander des soumissions publiques pour une location à long terme, avec option d'achat, d'un camion 4x6 Ford, modèle 550,

avec équipement à neige.

Qu'un appel d'offres public soit publié dans le journal L'Information du Nord de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Tremblant et aussi dans le journal L'Écho du Nord.

**ADOPTÉE**

**2003-03-45**

**DEMANDE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA LOCATION À LONG TERME, AVEC OPTION D'ACHAT, D'UN CAMION À ORDURES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un camion à ordures depuis 1990;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de remplacer ce véhicule;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général à demander des soumissions publiques pour une location à long terme, avec option d'achat, d'un camion à ordures.

Qu'un appel d'offres public soit publié dans le journal L'Information du Nord de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Tremblant et aussi dans le journal L'Écho du Nord.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2003-03-46**

**OPPOSITION À LA GUERRE EN IRAK**

**CONSIDÉRANT l'ampleur de la crise internationale entourant le désarmement de l'Irak;**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a adopté plusieurs résolutions afin de préserver la paix et la sécurité à l'échelle internationale;

CONSIDÉRANT QUE la diplomatie et le travail des inspecteurs découlant de ces résolutions ont donné des résultats concrets au chapitre du désarmement irakien;

CONSIDÉRANT QUE le désarmement pacifique de l'Irak est la solution privilégiée pour régler la crise actuelle;

CONSIDÉRANT QU'une guerre en Irak aurait des effets destructeurs, mettrait en danger la vie de milliers de civils irakiens et aurait des effets désastreux sur l'ensemble du Moyen-Orient;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux doivent tenir compte de l'opinion des citoyennes et citoyens qu'ils représentent;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

**Que le conseil municipal de Val-Morin s'oppose catégoriquement à une guerre en Irak et à toute participation canadienne à une telle guerre sans l'accord Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.**

Que copie de la présente résolution soit acheminée au Premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien et au député fédéral de notre circonscription, madame Monique Guay.

**ADOPTÉE**

**2003-03-47**

**NOMINATION À TITRE DE POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL –  
MÉLANIE CHAMPAGNE**

ATTENDU QUE le Service incendie de la municipalité requiert l'embauche de nouveaux pompiers à temps partiels;

ATTENDU QUE chaque candidat, dont la candidature a été retenue, doit soumettre à la Municipalité les résultats d'un examen médical attestant de sa capacité physique à réaliser cette tâche;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service incendie ainsi que de ses officiers;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

De procéder à l'engagement de madame Mélanie Champagne comme pompière à temps partiel au sein du Service incendie de la Municipalité de Val-Morin;

Qu'une période de probation de six (6) mois à compter de la date d'embauche est requise avant d'officialiser cette nomination;

Que madame Mélanie Champagne soumette à la Municipalité, dans les trente (30) jours suivant sa nomination, les résultats d'un examen médical;

Que madame Mélanie Champagne s'engage, après la période de probation, à s'inscrire aux cours de formation requis pour accomplir adéquatement sa tâche.

Pour sa part, la Municipalité s'engage à payer la formation, à la condition que tout pompier demeure, pour une période de deux (2) ans, au sein du Service incendie.

À défaut de respecter ce délai, le pompier à temps partiel doit rembourser intégralement le coût de la formation à la Municipalité.

**ADOPTÉE**



2003-03-48

**NOMINATION À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL –  
ALEXANDRE DION-LEGAULT**

ATTENDU QUE le Service incendie de la municipalité requiert l'embauche de nouveaux pompiers à temps partiel;

ATTENDU QUE chaque candidat, dont la candidature a été retenue, doit soumettre à la Municipalité les résultats d'un examen médical attestant de sa capacité physique à réaliser cette tâche;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service incendie ainsi que de ses officiers;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

De procéder à l'engagement de monsieur Alexandre Dion-Legault comme pompier à temps partiel au sein du Service incendie de la Municipalité de Val-Morin;

Qu'une période de probation de six (6) mois à compter de la date d'embauche est requise avant d'officialiser cette nomination;

Que monsieur Alexandre Dion-Legault soumette à la Municipalité, dans les trente (30) jours suivant sa nomination, les résultats d'un examen médical;

Que monsieur Alexandre Dion-Legault s'engage, après la période de probation, à s'inscrire aux cours de formation requis pour accomplir adéquatement sa tâche.

Pour sa part, la Municipalité s'engage à payer la formation, à la condition que tout pompier demeure, pour une période de deux (2) ans, au sein du Service incendie.

À défaut de respecter ce délai, le pompier à temps partiel doit rembourser intégralement le coût de la formation à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

2003-03-49

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – JOBIN COURTEMANCHE,  
CONSULTANTS, RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU  
CHEMIN DE VAL-ROYAL ET DE LA RUE DU BEAU-VALLON**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit exécuter des travaux d'amélioration du réseau routier dans le secteur du chemin de Val-Royal et de la montée Beauvais;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de choisir un site de remblai pour le dépôt du matériel granulaire provenant de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce remblai peut permettre la réalisation des travaux correctifs et le réaménagement de l'intersection de la rue du Beau-Vallon et du chemin de Val-Royal;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater un professionnel qui fera l'évaluation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE des invitations ont été adressées à deux firmes de professionnels pour réaliser ce mandat;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil mandate le plus bas soumissionnaire, Jobin Courtemanche, consultants, au coût de 7 260 \$, taxes en sus, conformément à leur offre de services datée du 4 mars 2003.

**ADOPTÉE**

**2003-03-50**

**AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile et le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la CROIX-ROUGE est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les *Règles régissant l'aide humanitaire* (annexe B), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

D'autoriser le maire, madame Diane Demers, et le directeur général, monsieur Pierre Delage, à signer pour et au nom de la Municipalité de Val-Morin, l'entente de services aux sinistrés telle que proposée par la Société Canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec.

Que tous les documents de l'entente soient prêts à signer avec la contribution annuelle équivalent à 0.10\$ par capita, représentant un montant de 232,70 \$.

**ADOPTÉE**

**2003-03-51**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION –  
INTERDICTION DE STATIONNEMENT EN TOUT TEMPS, RUE DU  
BEAU-VALLON**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se conformer au code de la sécurité routière lors de l'installation de nouveaux panneaux de signalisation sur la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte les recommandations de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro 320 relatif au stationnement et à la circulation;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'amender l'annexe A;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que l'inspecteur municipal soit autorisé à placer et à maintenir en place des panneaux de stationnement interdit en tout temps conformes au *Règlement sur la signalisation routière* (L.R.Q.,c. C-24.1, a. 289) aux endroits indiqués à l'annexe « A » de la présente résolution, laquelle en fait partie intégrante.

« ANNEXE A »

<b>SECTEUR</b>	<b>RUE</b>	<b>LOCALISATION</b>
#3	Rue du Beau-Vallon	À partir de l'intersection du chemin de Val-Royal / rue du Beau-Vallon jusqu'à l'intersection de la rue du Beau-Vallon et de la rue du Mont-Sun-Valley, des deux côtés de la rue (côté est et ouest)

**ADOPTÉE**

**2003-03-52**

**INSTALLATION D'UN LUMINAIRE – INTERSECTION DES RUES DU BEAU-VALLON ET DU MONT-SUN-VALLEY**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une politique pour l'installation de nouveaux luminaires sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la recommandation de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil demande à Hydro-Québec d'installer un luminaire de rue à vapeur de sodium haute pression, lampe 100 watts, balast 31 watts, lumen 8,500, sur le poteau numéro 6032-4, rue du Beau-Vallon.

**ADOPTÉE**

**2003-03-53**

**AFFECTATION DE REVENUS ET DU SURPLUS AFFECTÉ PÊCHE BLANCHE, DU TOURNOI DE GOLF ET DU CLUB DE BRIDGE AU SURPLUS AFFECTÉ - JEUNES DE VAL-MORIN**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de regrouper des montants d'argent dans un fonds spécial pour les Jeunes de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités ont pour objectif de financer divers projets pour les Jeunes de Val-Morin;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

De créer un fonds réservé pour les Jeunes de Val-Morin, à partir des revenus du tournoi de golf 2002 au profit des jeunes, au montant de 3 000 \$, du surplus du Club de bridge de Val-Morin au montant de 725 \$ et du revenu de l'activité de la pêche blanche 2002, au montant de 1 107,61 \$. Que ces montants soient affectés dans un fonds réservé pour les Jeunes de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2003-03-54**

**AFFECTATION DU REVENU POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX AU FONDS RÉSERVÉ PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'apporter des écritures comptables dans les états financiers de la Municipalité;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

D'affecter les revenus provenant de la taxe spéciale pour fins de parcs et de terrains de jeux de l'année 2002, représentant un montant de 753,60 \$, au fonds réservé parcs et terrains de jeux.

**ADOPTÉE**

**2003-03-55**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PILOTE DE SERVICES À LARGE BANDE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL**

CONSIDÉRANT QUE le 5 septembre 2002, le ministre de l'Industrie du Canada a lancé le programme pilote de services à large bande pour le développement rural et du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la Commission scolaire des Laurentides ont construit une ligne à large bande desservant les édifices municipaux et scolaires sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un partenaire privé en télécommunication s'est associé au projet de la MRC et de la Commission scolaire des Laurentides afin de financer et de partager une partie de l'installation de la ligne de large bande dans le but d'offrir ce service à sa clientèle ;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises en télécommunication ne peuvent desservir l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides puisque le nombre restreint d'abonnés ne leur permettrait pas d'atteindre un seuil de rentabilité de leur abonnement ;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la municipalité de Val-Morin le service de large bande est inexistant;

CONSIDÉRANT QUE dans une perspective de développement durable, le service de large bande doit être considéré comme essentiel à sa population;

CONSIDÉRANT QU'un comité a été créé dans le cadre du projet Périclès dont l'un de ses objectifs est de mettre en place des outils de développement pour les collectivités locales, que ce soit au niveau social, communautaire, culturel ou économique ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite du projet Périclès repose sur un plan stratégique de développement grâce à la participation de plusieurs partenaires dont le Centre d'accès et de communications interdisciplinaire (CACI) , la Société d'aide au développement des collectivités des Laurentides, le Réseau des villes et villages québécois en santé, diverses entreprises impliquées ou intéressées à s'impliquer dans le secteur de télé services et du transport durable dans la région des Laurentides, la Chaire de l'Université d'Ottawa en Intelligence collective, le département de géographie de l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Bristol en Grande Bretagne, les Cégeps de Drummondville et Saint-Jérôme, la Commission scolaire des Laurentides et la Corporation

linéaire le P'Tit Train du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE les sept (7) municipalités désignées dans la phase I du projet pilote de services de large bande pour le développement rural n'auront pas à s'impliquer financièrement ;

CONSIDÉRANT QUE le comité Périclès demeure le maître d'œuvre du projet et regroupe dans sa demande d'aide financière les municipalités d'Arundel, Barkmere, Lantier, Sainte-Lucie, Val-David , Val-Morin et Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du service de large bande bénéficiera à l'ensemble des résidents des municipalités participantes et est indispensable aux services et aux développements mentionnés dans les considérants précédant ;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que la Municipalité de Val-Morin appuie le Comité Périclès à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pilote de services de large bande pour le développement rural et du Nord.

Que copie de la résolution soit transmise au Comité Périclès dont le siège social est situé au CACI à Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2003-03-56**

**DEMANDE D'ABSENCE TEMPORAIRE AU SEIN DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – DENIS STE-MARIE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Ste-Marie a demandé au directeur du Service de protection contre les incendies une année sabbatique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte la recommandation du directeur du Service incendie, monsieur Claude Viau;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'accorder une année sabbatique à monsieur Denis Ste-Marie, à compter de la date de l'adoption de ladite résolution.

Que le directeur du Service de protection contre les incendies soit mandaté pour le contacter au plus tard le 5 mars 2004 afin qu'il puisse produire un rapport et ses recommandations au conseil municipal pour la session régulière du 8 mars 2004.

Que copie conforme de la résolution soit transmise à monsieur Denis Ste-Marie.

**ADOPTÉE**

2003-03-57

**AUTORISATION POUR AMÉLIORER LE CONTRÔLE ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a modifié le règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objectif l'amélioration de la protection de la santé publique par la mise à niveau de 77 normes de qualité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit modifier ses installations dans le but de répondre aux nouvelles normes gouvernementales;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 20 000 \$ a été réservé dans les prévisions budgétaires 2003;

CONSIDÉRANT QUE la taxe spéciale du service d'aqueduc municipal a été modifiée en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la recommandation de l'inspecteur municipal, monsieur Daniel Vendette;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général à faire l'acquisition de logiciels, l'installation, la programmation et l'achat d'équipements pour le service d'alimentation en eau potable de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

2003-03-58

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 7 MARS 2003**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 7 mars 2003.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

2003-03-59

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2003-03-39, -41, -42, -43, -47, -48, -49, -50, -51, -52 et -57.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2003-03-37 à 2003-03-58 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2003-03-37 à 2003-03-58 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue le 10 mars 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MOIRN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session extraordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu des sessions, lundi le 24 mars 2003 à 19h, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Absents : Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**AVIS DE CONVOCATION – SESSION EXTRAORDINAIRE**

L'avis de convocation pour la tenue d'une session extraordinaire portant sur divers sujets a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la session.

De plus, l'ordre du jour a dûment été signifié par le secrétaire-trésorier à tous les membres du conseil le 21 mars 2003, à savoir :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement d'emprunt de secteur pour réaliser des travaux de traitement de surface double dans le secteur du lac La Salle
3. Ouverture de soumissions pour le refinancement par billets du règlement numéro 197
4. Règlement numéro 197 – Refinancement du capital
5. Résolution d'appui au Théâtre du Marais – Politique nationale de la ruralité
6. Parole aux contribuables
7. Levée de la session extraordinaire

**2003-03-60**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que l'ordre du jour de la présence session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

2003-03-61

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 362 INTITULÉ :  
« RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE SECTEUR POUR RÉALISER DES  
TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DANS LE  
SECTEUR DU LAC LA SALLE »**

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de réaliser des travaux de traitement de surface double dans le secteur du lac La Salle;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux est estimé à 152 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la session ordinaire du 10 février 2003 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

Et résolu que le règlement numéro 362 intitulé : « Règlement d'emprunt de secteur pour réaliser des travaux de traitement de surface double dans le secteur du lac La Salle » soit et est adopté.

**ADOPTÉE**

2003-03-62

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS POUR LE REFINANCEMENT PAR BILLETS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales a procédé à un appel d'offres public pour le refinancement par billets du règlement numéro 197;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé une offre soit : La Caisse populaire Desjardins Sainte-Agathe-des-Monts dont le coût réel est de 4.81600% et la Financière Banque Nationale dont le coût réel est de 4.77183%;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que la Municipalité de Val-Morin accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 158 700 \$ par billets, en vertu du règlement numéro 197, au prix de 98,23900 et échéant en série 5 ans comme suit :

<b>Remboursement du capital</b>	<b>Taux d'intérêts</b>	<b>Échéance des périodes</b>
28 700 \$	3.50000%	1 <sup>er</sup> avril 2004
30 200 \$	3.50000%	1 <sup>er</sup> avril 2005
31 600 \$	4.00000%	1 <sup>er</sup> avril 2006
33 300 \$	4.25000%	1 <sup>er</sup> avril 2007
34 900 \$	4.50000%	1 <sup>er</sup> avril 2008

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**ADOPTÉE**

**2003-03-63**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 197 – REFINANCEMENT DU CAPITAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin se propose d'emprunter par billets un montant total de 158 700 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 197;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

Que les billets seront datés du 1<sup>er</sup> avril 2003;

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 28 700 \$
2. 30 200 \$
3. 31 600 \$
4. 33 300 \$
5. 34 900 \$

Que la Municipalité avait, le 9 mars 2003, un montant de 158 700 \$ à renouveler sur un emprunt original de 278 700 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 197;

Que la Municipalité emprunte les 158 700 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'un billet, pour un terme additionnel de 23 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

**ADOPTÉE**

2003-03-64

**RÉSOLUTION D'APPUI AU THÉÂTRE DU MARAIS – POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acquis l'immeuble situé au 1201, 10<sup>ième</sup> Avenue, par voie de délaissement pour non paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble situé en bordure de la rivière du Nord et au cœur du village offre un potentiel socioculturel, le conseil municipal a décidé d'y aménager un théâtre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a appuyé la création d'un organisme sans but lucratif pour gérer les activités du Théâtre du Marais de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE depuis la création de cette corporation sans but lucratif, la Municipalité a toujours soutenu les activités du Théâtre et souhaite bonifier l'aide déjà accordée;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière peut être accordée dans le cadre de la Politique de la ruralité et que le volet « Culture et patrimoine » a été identifié comme une intervention prioritaire pour la région;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

D'appuyer la demande d'aide financière, telle que formulée par la Corporation du Théâtre du Marais de Val-Morin dans le cadre de la Politique de la ruralité.

Que copie de la résolution soit transmise au CLD des Laurentides et à la Corporation du Théâtre du Marais de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**PAROLE AUX CONTRIBUABLES**

2003-03-65

**LEVÉE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

de lever la session extraordinaire.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2003-03-62 et 2003-03-63.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2003-03-60 à 2003-03-65 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussignée, certifie que chacune des résolutions 2003-03-60 à 2003-03-65 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa séance tenue le 24 mars 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, mardi le 15 avril 2003, à laquelle session sont présents :

Jean-Marie De Roy, maire suppléant  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Absente : Diane Demers, maire

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Marie De Roy, maire suppléant le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**2003-04-66**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2003-04-67**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DES 10 ET  
24 MARS 2003**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 10 mars 2003 (résolution numéro 2003-03-37 à 2003-03-59) et de la session extraordinaire du 24 mars 2003 (résolution numéro 2003-03-60 à 2003-03-65) soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2003-04-68**

### **APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 MARS 2003**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 322 355,33 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2003 (chèques numéros 21981 à 22096) ainsi que le montant des salaires payés en mars 2003, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**2003-04-69**

### **RAPPORT FINANCIER – EXERCICE FINANCIER 2002**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du rapport financier et les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002, tels que présentés par la firme de comptables Amyot Gélinas.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**2003-04-70**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION NUMÉRO 20030402-02 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Beaugard, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du procès-verbal numéro 20030402-02 du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

## **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

**2003-04-71**

### **RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ABAT-POUSSIÈRE, CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil, après avoir invité les firmes suivantes à soumissionner pour la fourniture de 14 tonnes métriques de chlorure de calcium en flocons : Sel Warwick (Québec) inc. et Les produits chimiques Calclo 2000 Ltée, accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Sel Warwick inc., pour un montant n'excédant pas 6 409,19 \$, taxes et frais de transport inclus.

**ADOPTÉE**

**2003-04-72**

**RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION –  
ABAT-POUSSIÈRE CALSO 98**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil, après avoir invité les firmes suivantes à soumissionner pour la fourniture de 12 tonnes métriques d'abat-poussière CALSO 98 : Marcel Baril Ltée et Calum inc., accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Calum inc., pour un montant n'excédant pas 4 196,10 \$, taxes et frais de transport inclus.

**ADOPTÉE**

**2003-04-73**

**RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION –  
ENTRETIEN PAYSAGER**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil, après avoir invité les personnes suivantes à soumissionner pour l'entretien paysager de certains espaces situés sur le territoire de la municipalité: Isabelle Vanden Hecke (Les jardins d'Izabo), Chantal Desjardins (Desjardins en fleurs) et Gaétan Foisy (Paysagiste Écologique enr.), accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gaétan Foisy (Paysagiste Écologique enr.), conformément à son offre de services, pour un montant de 9 520 \$, sans taxes.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**2003-04-74**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES  
PESTICIDES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur le conseiller Martin Rajotte donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement sur la gestion des pesticides sur le territoire de la municipalité. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa du Code municipal.



**2003-04-75**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 356 – « PLAN D'URBANISME »**

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la session du 15 octobre 2002;

ATTENDU QU'à la session ordinaire du conseil du 9 décembre 2002, le premier projet de règlement numéro 356 intitulé « Règlement de plan d'urbanisme » a été adopté;

ATTENDU QU'une assemblée publique aux fins de consultation du projet de règlement a eu lieu le 17 janvier 2003 à 19h, à la Mairie de Val-Morin;

ATTENDU QUE suite à cette assemblée publique aux fins de consultation, des modifications ont été apportées au règlement;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte le règlement numéro 356 intitulé « Règlement de plan d'urbanisme ».

**ADOPTÉE**

**2003-04-76**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 357 – «RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS»**

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la session du 15 octobre 2002;

ATTENDU QU'à la session ordinaire du conseil du 9 décembre 2002, le premier projet de règlement numéro 357 intitulé « Règlement sur les permis et certificats » a été adopté;

ATTENDU QU'une assemblée publique aux fins de consultation du projet de règlement a eu lieu le 17 janvier 2003 à 19h, à la Mairie de Val-Morin;

ATTENDU QUE suite à cette assemblée publique aux fins de consultation, des modifications ont été apportées au règlement;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte le règlement numéro 357 intitulé « Règlement sur les permis et certificats ».

**ADOPTÉE**

2003-04-77

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 358 – « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »**

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la session du 15 octobre 2002;

ATTENDU QU'à la session ordinaire du conseil du 9 décembre 2002, le premier projet de règlement numéro 358 intitulé « Règlement de lotissement » a été adopté;

ATTENDU QU'une assemblée publique aux fins de consultation du projet de règlement a eu lieu le 17 janvier 2003 à 19h, à la Mairie de Val-Morin;

ATTENDU QUE suite à cette assemblée publique aux fins de consultation, des modifications ont été apportées au règlement;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte le règlement numéro 358 intitulé « Règlement de lotissement ».

**ADOPTÉE**

2003-04-78

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 359 – « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »**

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la session du 15 octobre 2002;

ATTENDU QU'à la session ordinaire du conseil du 9 décembre 2002, le premier projet de règlement numéro 359 intitulé « Règlement de construction » a été adopté;

ATTENDU QU'une assemblée publique aux fins de consultation du projet de règlement a eu lieu le 17 janvier 2003 à 19h, à la Mairie de Val-Morin;

ATTENDU QUE suite à cette assemblée publique aux fins de consultation, des modifications ont été apportées au règlement;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte le règlement numéro 359 intitulé « Règlement de construction ».

**ADOPTÉE**

**2003-04-79**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 360 – « RÈGLEMENT DE ZONAGE »**

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la session du 15 octobre 2002;

ATTENDU QU'à la session ordinaire du conseil du 9 décembre 2002, le premier projet de règlement numéro 360 intitulé « Règlement de zonage » a été adopté;

ATTENDU QU'une assemblée publique aux fins de consultation du projet de règlement a eu lieu le 17 janvier 2003 à 19h, à la Mairie de Val-Morin;

ATTENDU QUE suite à cette assemblée publique aux fins de consultation, des modifications ont été apportées au règlement;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte le règlement numéro 360 intitulé « Règlement de zonage ».

**ADOPTÉE**

**2003-04-80**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 363 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE SECTEUR DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-LA SALLE, LE CHEMIN DU MONT-SCROOGIE, LE CHEMIN DE LA DARAISE ET DE LA PLACE DU MONT-SCROOGIE ET AUTORISANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 152 500 \$**

Monsieur le conseiller Michel Beauregard donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement d'emprunt de secteur décrétant l'exécution des travaux de traitement de surface double sur une partie du chemin du Lac-La Salle, le chemin du Mont-Scroogie, le chemin de la Daraise et de la Place du Mont-Scroogie et autorisant un emprunt au montant de 152 500\$. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa du Code municipal.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2003-04-81**

**RÉGLEMENTATION ET TARIFICATION DU TENNIS – 2003**

Il est proposé Michel Bazinet, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil adopte la politique suivante concernant la gestion du tennis municipal, à savoir :

HORAIRE :

Lundi au vendredi : 9h à 17h Tous les membres  
17h à 22h Adultes et jeunes de 14 ans et moins  
accompagnés d'un adulte, sur réservation

Samedi et dimanche : 9h à 22h Adultes et jeunes de 14 ans et moins  
accompagnés d'un adulte, sur réservation

CARTE DE MEMBRE :

Résidants de Val-Morin, avec carte de citoyen :

7\$ 16 ans et moins

15\$ adulte

25\$ famille

Non-résidants, avec photo :

25\$ 16 ans et moins

50\$ adulte

75\$ famille

RÉSERVATION :

- 1) Seuls les membres peuvent réserver;
- 2) Une réservation (1 heure) par jour;
- 3) Réservation par écrit sur le tableau, quotidiennement
- 4) Réservation obligatoire pour le soir et les fins de semaine;
- 5) Carte de membre obligatoire sur les lieux;
- 6) Souliers de tennis (semelles plates) obligatoires;
- 7) Bloc d'heures réservé pour le Club de tennis L'Entr'Amis.

INVITÉ : 2\$ - Doit obligatoirement être accompagné d'un membre.

Le personnel de la Municipalité fera la vérification aussi souvent que requis.

**ADOPTÉE**

**2003-04-82**

**ENGAGEMENT CONTRACTUELLE –  
COORDONNATRICE DES LOISIRS**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise l'engagement de madame Jacinthe Deschênes à titre de coordonnatrice des loisirs, pour la période du 19 mai au 12 septembre 2003 inclusivement, au taux horaire de 12,50\$.

**ADOPTÉE**

**2003-04-83**

**ENGAGEMENT CONTRACTUELLE – COORDONNATRICE-ADJOINTE  
DES LOISIRS**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise l'engagement de madame Marjorie Bazinet, à titre de coordonnatrice-adjointe des loisirs, pour la période du 9 juin au 22 août 2003 inclusivement, au taux horaire de 11\$.

Monsieur le conseiller Michel Bazinet n'a pas participé aux délibérations pour la prise de décision et s'abstient de voter sur cette résolution.

**ADOPTÉE**

**2003-04-84**

**ENGAGEMENT CONTRACTUELS – LOISIRS**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise l'engagement de contractuels, conformément aux prévisions budgétaires de l'exercice financier 2003, aux fins d'assurer une meilleure efficacité du service des loisirs et que préférence soit accordée aux étudiants(es), à savoir;

7 moniteurs pour le camp de jour;  
1 personne affectée au service de garde;  
2 sauveteurs  
1 préposé à la plage.

Que le conseil établisse la rémunération en considérant les années d'ancienneté au sein de ce service municipal. À l'engagement, la rémunération de base est fixée en fonction de l'échelle salariale en vigueur. De plus, pour chaque année d'expérience de travail pour la municipalité de Val-Morin, une majoration de 25¢ sera ajoutée au salaire horaire jusqu'à concurrence de la 4<sup>e</sup> année.

**ADOPTÉE**

**2003-04-85**

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL – ROLAND BRUNET**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise l'engagement de monsieur Roland Brunet, à titre de contractuel pour le service des travaux publics, au taux horaire de 13,16 \$, à compter du 28 avril et ce, jusqu'au 24 octobre 2003.

**ADOPTÉE**

2003-04-86

**RECOUVREMENT DE TAXES FONCIÈRES –  
CONSEILLERS JURIDIQUES**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil mandate l'étude Prévost Auclair Fortin et D'Aoust, aux fins de procéder au recouvrement des taxes foncières et autres dues à la Municipalité de Val-Morin, antérieures au 31 décembre 2002 inclusivement, au taux de 25% du montant perçu en capital et intérêts lorsque celui-ci est inférieur à 500\$ et au taux de 15% du montant perçu en capital et intérêts lorsque celui-ci est égal ou supérieur à 500\$ et qu'à cette fin, l'étude prenne les moyens légaux nécessaires pour recouvrer lesdites taxes au nom de la Municipalité de Val-Morin et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre la liste de tous les contrevenants.

**ADOPTÉE**

2003-04-87

**RENOUVELLEMENT DU BAIL – CENTRE DE SKI BELLE-NEIGE,  
CAMP DE JOUR 2003**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a réalisé les activités du camp de jour 2002 au Centre de ski Belle-Neige;

CONSIDÉRANT la satisfaction des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a conclu une entente avec le Centre de ski Belle-Neige pour renouveler le bail;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

D'autoriser le maire, madame Diane Demers, et le directeur général, monsieur Pierre Delage, à signer pour et au nom de la Municipalité de Val-Morin, le bail avec le Centre de ski Belle-Neige en y apportant les modifications proposées et en majorant de 2% le prix de location de ces installations pour la saison estivale 2003.

**ADOPTÉE**

2003-04-88

**PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS –  
FIRME COMPTABLE AMYOT GÉLINAS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a repris temporairement la gestion du Théâtre du Marais;

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire de produire un bilan financier des activités dudit théâtre;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Amyot Gélinas a consenti à réduire de façon significative ses honoraires;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général à payer un montant de 2 000 \$ pour les honoraires de la firme comptable Amyot Gélinas, pour la production des états financiers du Théâtre du Marais.

Que cette somme soit prélevée à même le surplus non affecté de l'exercice financier 2002.

**ADOPTÉE**

**2003-04-89**

**APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU PARC RÉGIONAL DUFRESNE –  
ACQUISITION DE TERRAINS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a adopté une résolution recommandant à la Société pour la protection et la conservation du Parc Dufresne l'acquisition des terrains appartenant à monsieur Renato Cervini, situés dans les municipalités de Val-Morin et de Val-David;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a participé au financement de l'étude socioéconomique et de développement;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'étude ont démontré le potentiel économique important pour les deux municipalités lorsque ledit Parc aura atteint sa pleine maturité;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, les municipalités de Val-Morin et de Val-David doivent investir dans l'acquisition de terrains pour garantir la pérennité de l'existence de ce Parc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin veut démontrer à ses partenaires son implication dans ce projet;

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'étude a été remise au député du comté de Bertrand, monsieur Claude Cousineau, ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, monsieur André Boisclair;

CONSIDÉRANT QUE la Société pour la protection et la conservation du Parc Dufresne, le Village de Val-David ainsi que la Municipalité de Val-Morin ont sollicité une aide financière pour faire l'acquisition de terrains pour agrandir le périmètre actuel du parc;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil municipal de Val-Morin accepte de fournir une contribution significative au programme d'acquisition de terrains dans le but d'agrandir le périmètre du Parc régional;

Que cette contribution est conditionnelle à la participation financière du gouvernement du Québec et du Village de Val-David.

Que copie conforme soit transmise à la Société pour la protection et la conservation du Parc Dufresne, au Village de Val-David, au député du comté de Bertrand ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement.

**ADOPTÉE**

#### **INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2003-04-90**

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 11 AVRIL 2003**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 11 avril 2003.

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODES DE QUESTIONS**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**2003-04-91**

#### **AJOURNEMENT DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beaugard, conseiller

et résolu

D'ajourner la présente session au 16 avril 2003 à 19h, aux fins de procéder à l'adoption du règlement no 363 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de traitement de surface double sur une partie du chemin du Lac-La Salle, le chemin du Mont-Scroogie, le chemin de la Daraise et de la Place du Mont-Scroogie et autorisant un emprunt de secteur au montant de 152 500\$ »

**ADOPTÉE**



Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2003-04-68, -71, -72, -73, 82, -83, -84, -85, -86, -87, -88 et -89.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2003-04-66 à 2003-04-91 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Jean-Marie De Roy, maire suppléant

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2003-04-66 à 2003-04-91 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue le 15 avril 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ajournée du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu des sessions, mercredi le 16 avril 2003 à 19h, à laquelle session sont présents :

Jean-Marie De Roy, maire suppléant  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Absents : Diane Demers, maire  
Martin Rajotte, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Marie De Roy, maire suppléant, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**2003-04-92**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 363 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-LA SALLE, LE CHEMIN DU MONT-SCROOGIE, LE CHEMIN DE LA DARAISE ET DE LA PLACE DU MONT-SCROOGIE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE SECTEUR AU MONTANT DE 152 500\$**

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de réaliser des travaux de traitement de surface double sur une partie du chemin du Lac-La Salle, le chemin du Mont-Scroogie, le chemin de la Daraise et la place du Mont-Scroogie ;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 152 500 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 21 mars 2003 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la session ordinaire du 15 avril 2003 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Beauregard appuyé par le conseiller Michel Bazinet

et résolu

Que le conseil adopte le règlement numéro 363 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de traitement de surface double sur une partie du chemin du Lac-La Salle, le chemin du Mont-Scroogie, le chemin de la Daraise et de la place du Mont-Scroogie et autorisant un emprunt de secteur au montant de 152 500 \$.

**ADOPTÉE**

**2003-04-93**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées à la résolutions numéro 2003-04-92.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2003-04-92 à 2003-04-93 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Jean-Marie De Roy, maire suppléant

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2003-04-92 à 2003-04-93 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue 16 avril 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 12 mai 2003, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**2003-05-94**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2003-05-95**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DES 15 ET  
16 AVRIL 2003**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 15 avril 2003 (résolution no 2003-04-66 à 2003-04-91) et de la session ajournée du 16 avril 2003 (résolutions numéros 2003-04-92 et 2003-04-93) soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2003-05-96**

### **APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 30 AVRIL 2003**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 110 819,64 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2003 (chèques no 22097 à 22198) ainsi que le montant des salaires payés en avril 2003, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**2003-05-97**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION NUMÉRO 20030506-03 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beaugard, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du procès-verbal numéro 20030506-03 du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

## **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

**2003-05-98**

### **FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS – ENTENTE DE GRÉ À GRÉ**

CONSIDÉRANT QUE le fauchage des bords de chemins sur le territoire de la municipalité de Val-Morin ne peut être effectué par les employés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de procéder à la signature d'une entente de gré à gré en vue de la réalisation de ces travaux;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

D'autoriser le maire et le directeur général à signer une entente pour le fauchage des bords de chemins de la municipalité avec monsieur Jean-Marc Paris, pour un montant n'excédant pas 4 350 \$.

**ADOPTÉE**

**2003-05-99**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION – SABLE ABRASIF DE L’HIVER 2003-2004**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil demande des soumissions par invitation pour la fourniture de 5 000 tonnes métriques de sable abrasif tamisé pour les chemins d’hiver 2003-2004 aux compagnies suivantes : Thisdèle et Monette inc., Lafarge Canada inc. et Réal Vaillancourt excavation.

Les soumissions seront reçues jusqu’au 30 mai 2003 à 15h, pour être ouvertes publiquement à ce moment-là.

**ADOPTÉE**

**2003-05-100**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION – SEL ABRASIF DE L’HIVER 2003-2004**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil demande des soumissions par invitation pour la fourniture de 600 tonnes métriques de sel abrasif aux compagnies suivantes :

Sel Cargill, Sifto Canada inc. et Mines Seleine.

Les soumissions seront reçues jusqu’au 30 mai 2003 à 15h15, pour être ouvertes publiquement à ce moment-là.

**ADOPTÉE**

**2003-05-101**

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CERTAINS CHEMINS, *VOLETS A,B,C,D,E,F, et G***

CONSIDÉRANT QU’un avis public a été publié dans le journal Constructo pour demander des soumissions pour réaliser des travaux de réfection de chemins sur une partie du territoire de la municipalité de Val-Morin, située à l’ouest de l’Autoroute 15;

CONSIDÉRANT QUE l’ouverture des soumissions a eu lieu le 2 mai 2003 à 15h15, à la Mairie;

CONSIDÉRANT QU’ au cours des prochaines semaines, le conseil municipal décidera du type de revêtement ainsi que des tronçons retenus pour l’adoption du règlement d’emprunt.

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat d'ouverture des soumissions pour réaliser des travaux de réfection de chemins sur une partie du territoire de la municipalité de Val-Morin, située à l'ouest de l'Autoroute 15 et accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction et Pavage Portneuf inc. dont le siège social est situé à Saint-Marc-des-Carières et dont le coût des trois types de travaux sont :

- Revêtement asphalte conventionnel : 3 212 503,06 \$, taxes incluses
- Traitement de surface double : 2 710 948,38 \$, taxes incluses
- 0-¾, pierre concassée : 2 163 848,31 \$, taxes incluses.

Que l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt de secteur par les électeurs ainsi qu'à l'approbation du ministère des Affaires municipales.

**ADOPTÉE**

#### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**2003-05-102**

##### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE SECTEUR POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS DE VAL-ROYAL, BEAULNE ET MONTÉE BEAUVAIS, volets A, B et C**

Monsieur le conseiller Michel Daniel donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement d'emprunt de secteur pour la réfection des chemins de Val-Royal, Beaulne et montée Beauvais, *volets A, B et C*. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa du Code municipal.

Selon les réponses des propriétaires concernés par ce projet, une séance d'information pourrait avoir lieu à la salle communautaire de la mairie avant l'adoption du règlement d'emprunt.

**2003-05-103**

##### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE SECTEUR POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN BEAULNE ET DES AVENUES DES ROSES, DES IRIS, DES CAPUCINES, DES LYS, DES MUGUETS ET DES MARGUERITES, volet D**

Monsieur le conseiller Michel Daniel donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement d'emprunt de secteur pour la réfection d'une partie du chemin Beaulne et des avenues des Roses, des Iris, des Capucines, des Lys, des Muguets et des Marguerites, *volet D*. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa du Code municipal.

Selon les réponses des propriétaires concernés par ce projet, une séance d'information pourrait avoir lieu à la salle communautaire de la mairie avant

l'adoption du règlement d'emprunt.

**2003-05-104**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE SECTEUR POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN ET DE LA PLACE DE VAL-ROYAL, DES AVENUES DES PERDRIX, DES SARCELLES, DES ALOUETTES, DES HIRONDELLES, DES PICS-BOIS, DES MERLES ET DES BÉCASSINES, volet E**

Monsieur le conseiller Michel Daniel donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement d'emprunt de secteur pour la réfection d'une partie du chemin et de la place de Val-Royal, des avenues des Perdrix, des Sarcelles, des Alouettes, des Hironnelles, des Pics-Bois, des Merles et des Bécassines, *volet E*. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa du Code municipal.

Selon les réponses des propriétaires concernés par ce projet, une séance d'information pourrait avoir lieu à la salle communautaire de la mairie avant l'adoption du règlement d'emprunt.

**2003-05-105**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE SECTEUR POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS TRANQUILLE, DE LA CARRIOLE, DE L'AIGLE, DE L'OIE SAUVAGE ET DU HIBOU, volet F**

Monsieur le conseiller Michel Daniel donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement d'emprunt de secteur pour la réfection des chemins Tranquille, de la Carriole, de l'Aigle, de l'Oie Sauvage et du Hibou, *volet F*. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa du Code municipal.

Selon les réponses des propriétaires concernés par ce projet, une séance d'information pourrait avoir lieu à la salle communautaire de la mairie avant l'adoption du règlement d'emprunt.

**2003-05-106**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE SECTEUR POUR LA RÉFECTION DES RUES DU BEAU-VALLON, DE LA GRANDE-PROMENADE ET DU BEAU-MONT, volet G**

Monsieur le conseiller Michel Daniel donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement d'emprunt de secteur pour la réfection des rues du Beau-Vallon, de la Grande-Promenade et du Beau-Mont, *volet G*. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa du Code municipal.

Selon les réponses des propriétaires concernés par ce projet, une séance d'information pourrait avoir lieu à la salle communautaire de la mairie avant l'adoption du règlement d'emprunt.



## ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION

2003-05-107

### INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ ZONE LAURENTIDES – PIERRE DELAGE

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
et résolu

Que le conseil autorise le directeur général à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec de la zone Laurentides qui aura lieu au Manoir Richelieu, les 14, 15 et 16 mai 2003.

Que les frais d'inscription et de déplacements soient prélevés à même le fonds général de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

2003-05-108

### INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT – INTERSECTION DE LA 3<sup>ième</sup> ET DE LA 4<sup>ième</sup> AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se conformer au code de la sécurité routière lors de l'installation de nouveaux panneaux de signalisation sur la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte l'ordonnance du jugement de l'Honorable Joël A. Silcoff, J.C.S. de la Cour Supérieure (chambre civile), item 5, concernant l'installation d'un panneau d'arrêt sur la 3<sup>ième</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 99-07-162 pour identifier une liste des panneaux de signalisation;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'amender cette liste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que l'inspecteur municipal soit autorisé à placer et à maintenir en place un panneau d'arrêt conforme au *Règlement sur la signalisation* (L.R.Q., c. C-24.1, a. 289) à l'endroit indiqué à l'« ANNEXE » de la présente résolution, laquelle en fait partie intégrante.

« ANNEXE »

#### PANNEAUX D'ARRÊT

SECTEUR	ENSEIGNE #	PANNEAU INSTALLÉ SUR :	À L'INTERSECTION DE :
#8	8.32	3 <sup>ième</sup> Avenue (côté est, en direction nord-est)	4 <sup>ième</sup> Avenue

**ADOPTÉE**

**2003-05-109**

**OFFICIALISATION DE NOMS DE VOIES DE COMMUNICATION –  
RUE DU MONT-SUN-VALLEY, CHEMIN DU MONT-SCROGGIE ET  
PLACE DU MONT-SCROGGIE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides demande de soumettre, pour approbation et officialisation le nom des voies de communication qui ne sont pas inscrites dans le registre de la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les noms rue du Mont-Sun-Valley, chemin du Mont-Scroggie et place du Mont-Scroggie respectent le cadre environnant du secteur concerné dans l'identification de ces voies de communication;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

De soumettre le nom de trois voies de communication situées sur le territoire de la municipalité de Val-Morin à la Commission de toponymie du Québec.

Que les noms choisis par le conseil municipal sont : rue du Mont-Sun-Valley, chemin du Mont-Scroggie et place du Mont-Scroggie.

**ADOPTÉE**

**2003-05-110**

**REPRÉSENTANT DE LA RÉGION LAURENTIDES AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA F.Q.M.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de proposer une candidature pour le poste vacant de représentant de la région administrative des Laurentides au sein du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités suite au départ de monsieur Richard Therrien;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que la Municipalité de Val-Morin appuie la candidature de monsieur André Brunet, préfet de la MRC Antoine-Labelle, pour siéger au conseil d'administration de la F.Q.M. à titre de représentant de la région des Laurentides.

**ADOPTÉE**

**2003-05-111**

**C.R.D. DES LAURENTIDES - REPRÉSENTANT MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer un conseiller municipal pour siéger au conseil d'administration du Conseil régional de développement des

Laurentides;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil délègue, comme conseiller municipal, monsieur Pierre Fréchette pour faire partie du conseil d'administration du Conseil régional de développement des Laurentides.

**ADOPTÉE**

**2003-05-112**

**NETTOYAGE DE LA RIVIÈRE DU NORD –  
CLUB OPTIMISTE VAL-DAVID / VAL-MORIN**

ATTENDU QU'un projet a été soumis par monsieur Germain Alary, directeur du Club Optimiste Val-David/Val-Morin concernant le nettoyage des berges de la rivière du Nord;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectif d'impliquer les parents et les enfants de la région pour les sensibiliser aux nombreux débris que l'on retrouve le long de ces berges;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil fournisse le support logistique en ce qui concerne les conteneurs à déchets et les véhicules nécessaires à l'opération de nettoyage, tel que projeté par le Club Optimiste Val-David/Val-Morin;

Que le service des travaux publics prévoit que cette activité aura lieu 7 juin 2003.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Germain Alary.

**ADOPTÉE**

**2003-05-113**

**AUTORISATION DE TRAVAUX – PAVAGE JEU DE BALLON-PANIER**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

D'autoriser la compagnie Pavage Sainte-Adèle Ltée à effectuer des travaux de pavage du jeu de ballon-panier situé au Parc Legault, pour un montant n'excédant pas 8 675 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2003-05-114**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 9 MAI 2003**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 9 mai 2003.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2003-05-115**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2003-05-96, -98, -101, -107, -108, -112 et 113

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2003-05-94 à 2003-05-115 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2003-05-94 à 2003-05-115 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue 12 mai 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 9 juin 2003, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Absent : Michel Beauregard, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**2003-06-116**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2003-06-117**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 12 MAI 2003**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 12 mai 2003 (résolution no 2003-05-94 à 2003-05-115) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2003-06-118**

### **APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 MAI 2003**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 312 060,18 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2003 (chèques no 22199, annulé, à 22308) ainsi que le montant des salaires payés en mai 2003, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**2003-06-119**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION NUMÉRO 20030603-04 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du procès-verbal numéro 20030603- 04 du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

## **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

**2003-06-120**

### **RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – SABLE ABRASIF DE L'HIVER 2003-2004**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté une résolution pour demander des soumissions par invitation pour la fourniture de 5000 tonnes métriques de sable abrasif tamisé pour les chemins d'hiver 2003-2004;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 mai 2003 à 15h;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat d'ouverture des soumissions pour la fourniture de 5000 tonnes métriques de sable abrasif tamisé pour les chemins d'hiver 2003-2004 et accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gelco Transport pour un montant n'excédant pas 48 150 \$, taxes et frais de transport inclus.

**ADOPTÉE**

**2003-06-121**

**RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION –  
SEL ABRASIF DE L'HIVER 2003-2004**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté une résolution pour demander des soumissions par invitation pour la fourniture de 600 tonnes métriques de sel abrasif pour l'hiver 2003-2004 aux compagnies suivantes : Sel Cargill, Sifto Canada inc. et Mines Seleine;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 mai 2003 à 15h15, à la mairie;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat d'ouverture des soumissions pour la fourniture de 600 tonnes métriques de sel abrasif pour l'hiver 2003-2004 et accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Sel Cargill au coût de 72,66\$ la tonne métrique, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2003-06-122**

**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES – CAMION À ORDURES**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la location, avec option d'achat, d'un camion à ordures;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 juin 2003 à 15h;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre de services;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat d'ouverture des soumissions pour le contrat de location, avec option d'achat, d'un camion à ordures et accorde le contrat à la compagnie Sainte-Agathe Diesel inc. de Sainte-Agathe-des-Monts, au prix de vente de 205 162,18 \$ incluant les taxes, permis, redevances, droits de douane et au loyer mensuel à versements égaux de 3 256,89 \$ pour 59 mois, totalisant un montant de 192 156,51 \$, avec une valeur résiduelle de 60 600 \$.

**ADOPTÉE**

**2003-06-123**

**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES – CAMION 4X6 FORD, MODÈLE 550**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la location, avec option d'achat, d'un camion 4X6 Ford, modèle 550;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 juin 2003 à 15h15;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre de services;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat d'ouverture des soumissions pour le contrat de location, avec option d'achat, d'un camion 4x6 Ford, modèle 550 et accorde le contrat à la compagnie Au Royaume Ford inc. de Sainte-Agathe-des-Monts, au prix de vente de 80 170,68 \$ incluant les taxes, permis, redevances, droits de douane et au loyer mensuel à versements égaux de 1 229,25 \$ pour 59 mois, totalisant un montant de 72 525,75 \$. avec une valeur résiduelle de 27 000 \$.

**ADOPTÉE**

#### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**2003-06-124**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 362 VISANT À INTERDIRE L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES**

ATTENDU QUE la loi sur les pesticides L.R.Q. chapitre P-9.3 reconnaît le pouvoir des municipalités d'intervenir sur l'utilisation des pesticides domestiques ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal tient à préserver la qualité de vie sur son territoire et que cette qualité de vie, l'environnement et la santé publique, ne soient pas perturbés par l'utilisation de pesticides ;

ATTENDU QU'il existe des conséquences nocives, bien documentées, découlant d'une utilisation des pesticides et particulièrement d'une mauvaise utilisation ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 15 avril 2003;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 362 intitulé « Règlement visant à interdire l'utilisation extérieure des pesticides » soit et est adopté.

**ADOPTÉE**

**2003-06-125**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 364 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE D'ASPHALTE CONVENTIONNEL SUR LES CHEMINS DE VAL-ROYAL, BEAULNE ET DE LA MONTÉE BEAUVAIS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE SECTEUR AU MONTANT DE 2 330 000 \$**

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de réaliser des travaux de pavage sur les chemins de Val-Royal, Beaulne et de la montée Beauvais;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 2 330 000 \$;



ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 6 juin 2003 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la session ordinaire du 12 mai 2003 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Daniel, conseiller appuyé par le conseiller Michel Bazinet, conseiller

et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 364 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de pavage d'asphalte conventionnel sur les chemins de Val-Royal, Beaulne et de la montée Beauvais et autorisant un emprunt de secteur au montant de 2 330 000 \$ » soit et est adopté.

**ADOPTÉE**

**2003-06-126**

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NO 363 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE SECTEUR, CHEMIN DU LAC-LA SALLE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales a demandé d'apporter une modification mineure à la rédaction du règlement d'emprunt numéro 363;

CONSIDÉRANT QUE cette modification n'est pas sujette à l'approbation des électeurs;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

D'amender l'article 6.1 de la façon suivante : De pourvoir à vingt-cinq pour cent (25%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tout immeuble imposable situé à l'extérieur du secteur concerné délimité au « PLAN A », une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur, telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

Article 6.2, 3<sup>e</sup> paragraphe, le montant de la compensation sera établi annuellement en divisant 37,5% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables à l'intérieur du secteur concerné dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2003-06-127**

**AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le paiement au montant

de 140 175 \$ pour les services de la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE**

**2003-06-128**

**CONTRAT DE LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES 2003**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit installer à la Petite gare de Val-Morin, à la plage municipale et au stationnement de la plage du lac Raymond des toilettes chimiques;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil ratifie le contrat signé avec Toilettes Québec inc., selon les spécifications suivantes :

- 1) Le montant de la location d'une toilette chimique est de 62,50 \$/semaine, taxes en sus;
- 2) La location de 2 toilettes, du 6 juin 2003 au 14 octobre 2003 à la Petite gare avec 3 pompages par semaine;
- 3) La location de 1 toilette du 6 juin 2003 au 24 août 2003, à la plage municipale, avec 3 pompages par semaine;
- 4) La location de 1 toilette du 6 juin 2003 au 2 septembre 2003 au stationnement de la plage du lac Raymond avec 3 pompages par semaine;
- 5) La location de 6 toilettes pour la journée du 23 juin à la Mairie (80 \$ par toilette, pompage inclus);
- 6) La fourniture gratuitement de 3 toilettes pour l'activité de la pêche blanche 2004 au lac Raymond les 7 et 8 février 2004.

Que la Municipalité s'engage à mentionner le nom de Toilettes Québec inc. comme commanditaire pour la pêche blanche 2004.

**ADOPTÉE**

**2003-06-129**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE VAL-DAVID/VAL-MORIN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à promouvoir les initiatives des jeunes;

CONSIDÉRANT QU'une coopérative jeunesse de services propose un encadrement pour nos jeunes d'une entreprise collective afin de créer leur propre emploi;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

De ratifier l'octroi d'une somme de 300 \$ à la SADC, mandataire pour la Coopérative jeunesse de services de Val-David/Val-Morin.

**ADOPTÉE**

2003-06-130

**OCTROI D'UNE COMMANDITE – ASSOCIATION DES POMPIERS DE VAL-MORIN**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers de Val-Morin organise une fête devant avoir lieu le 26 juillet 2003 pour honorer les anciens pompiers Yvon Foisy, Normand Vendette et Luc Cardinal;

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été faite à la Municipalité;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

De ratifier l'octroi d'une somme de 750 \$ à l'Association des pompiers de Val-Morin dans le cadre de cet événement.

Que copie de la résolution soit transmise à monsieur Gilles Vendette, organisateur de cette soirée.

**ADOPTÉE**

2003-06-131

**ENGAGEMENT CONTRACTUELS LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte les recommandations de madame Jacinthe Deschênes, coordonnatrice du camp de jour;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil établisse la rémunération des moniteurs en considérant les années d'ancienneté au sein de ce service municipal. À l'engagement, la rémunération de base est fixée en fonction du salaire minimum. Pour les années subséquentes, une majoration de 25¢ sera ajoutée au salaire horaire jusqu'à concurrence de la 4<sup>e</sup> année;

Que le conseil engage les personnes suivantes, à titre contractuel, au service des loisirs pour la saison estivale 2003 :

<b>Moniteurs(trices) :</b>	<b>Ancienneté :</b>	<b>Taux horaire :</b>
Maryse Ménard	8 ans	8,55 \$
Alexandre Duzyk	3 ans	7,80 \$
Katryn Marcil	3 ans	7,80 \$
David Ménard	2 ans	7,55 \$
Maryse Caron-Lavigne	2 ans	7,55 \$
Gabriel Raymond	2 ans	7,55 \$
Chantal Meilleur	2 ans	7,55 \$

**ADOPTÉE**

2003-06-132

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RUE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Paquin a déposé un plan préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, en date du 13 mai 1993, portant le numéro 38600 Y2, minute R.3745, ledit plan montrant des profils de rues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a approuvé le plan numéro 38600 Y2, minute R.3745 de l'arpenteur-géomètre Peter Rado en date du 1<sup>er</sup> juin 1993;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à terminer la construction d'une rue située sur une partie du lot 22, rang 10, canton de Morin, paroisse cadastrale de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE la rue porte le nom de « croissant Legault »;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur doit signer un protocole d'entente avec la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la signature de ce protocole d'entente a pour objectif de garantir la réalisation de la construction de la rue et ce, conformément aux normes en vigueur;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente avec Domaine Bel-Horizon inc. représenté par son président monsieur Claude Paquin.

**ADOPTÉE**

2003-06-133

**AFFECTATION DE REVENUS ET DU SURPLUS AFFECTÉ PÊCHE BLANCHE ET DU TOURNOI DE GOLF AU SURPLUS AFFECTÉ - JEUNES DE VAL-MORIN**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités ont pour objectif de financer divers projets pour les Jeunes de Val-Morin;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

D'affecter les revenus provenant de la pêche blanche 2003 et du tournoi de golf 2003, représentant un montant de 6 955,60 \$, au surplus affecté Jeunes de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

2003-06-134

**DESCRIPTION TECHNIQUE D'UNE SERVITUDE DE DÉVERSEMENT  
DES EAUX D'UNE PARTIE DE LA 3<sup>ième</sup> AVENUE – MANDAT  
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE ROBERT LESSARD**

CONSIDÉRANT QU'il existe un problème de déversement des eaux en provenance d'un ponceau de décharge de la 3<sup>ième</sup> Avenue, secteur d'une partie du bassin de drainage du Mont-Sauvage;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir une description technique de la servitude a être consentie par le propriétaire de l'immeuble à l'adresse située au 4660, rue Morin;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De mandater monsieur Robert Lessard, arpenteur-géomètre, pour procéder à la confection d'une description technique d'une servitude de déversement des eaux sur une partie du lot 13A, rang 10, canton de Morin, paroisse Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne, appartenant à monsieur André Ratelle.

Monsieur le conseiller Jean-Marie De Roy n'a pas participé aux délibérations pour la prise de décision et s'abstient de voter sur cette résolution.

**ADOPTÉE**

2003-06-135

**SERVITUDE DE DÉVERSEMENT DES EAUX, 3<sup>ième</sup> AVENUE –  
MANDAT ME DANIEL PAGÉ, NOTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'un ponceau de décharge des eaux situé sur la 3<sup>ième</sup> Avenue, lot 13A-1-5, rang 10, canton de Morin, paroisse Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne, déverse les eaux de ruissellement d'une partie du bassin de drainage du Mont-Sauvage sur la propriété de monsieur André Ratelle située au 4660, rue Morin;

CONSIDÉRANT QUE les eaux ruissellent en partie dans un fossé à ciel ouvert et dans une canalisation désuète située sous le stationnement de ladite propriété;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'effectuer le remplacement des tuyaux d'égout pluvial défectueux;

CONSIDÉRANT la description technique réalisée par l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, démontrant la localisation de la servitude;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De mandater monsieur Daniel Pagé, notaire, pour procéder à l'établissement d'une servitude de déversement des eaux en faveur de la Municipalité, tel qu'illustré sur la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Robert Lessard.

Que les honoraires professionnels soient à la charge de la Municipalité de Val-Morin.

Monsieur le conseiller Jean-Marie De Roy n'a pas participé aux délibérations pour la prise de décision et s'abstient de voter sur cette résolution.

**ADOPTÉE**

**2003-06-136**

**RÉNALD LEGAULT – PERMANENCE EMPLOYÉ RÉGULIER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2002-12-250 intitulée « Rénaud Legault – engagement employé régulier – service des travaux publics »;

ATTENDU QUE la période de probation expire le 9 juin 2003;

ATTENDU la recommandation du contremaître municipal;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil engage monsieur Rénaud Legault, à titre d'employé régulier pour le service des travaux publics, comme journalier, conformément aux dispositions contenues au dossier numéro 305-140 et que le maire et le secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties;

Que le conseil autorise le secrétaire-trésorier à faire les ajustements nécessaires pour ajouter les bénéfices marginaux.

**ADOPTÉE**

**2003-06-137**

**LAURENT QUERRACH – DÉMISSION DU SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laurent Querrach a remis sa démission à titre de pompier à temps partiel du service incendie de la municipalité de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la recommandation du directeur du service incendie;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

D'accepter la démission de monsieur Laurent Querrach comme pompier à temps partiel au sein du service incendie de la municipalité de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2003-06-138**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'OMH DE VAL-MORIN SELON LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2003**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin doit contribuer financièrement au déficit de l'Office municipal d'habitation de Val-Morin;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accorde une aide financière de 3 104 \$, ladite somme représentant 10% du déficit prévu pour l'exercice financier 2003 de l'Office municipal d'habitation de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2003-06-139**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO D80-030506**  
(6432, rue du Bel-Horizon)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Raynald Du Tremble, propriétaire de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à rendre conforme l'implantation d'un bâtiment principal localisé à 7.76 mètres de la limite de la ligne arrière du lot, tel que montré au plan du certificat de localisation préparé par Louis-Paul Beaudry arpenteur-géomètre, en date du 9 avril 2003;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation d'urbanisme présentement en vigueur, un bâtiment principal ne peut être implanté à moins de neuf (9) mètres de la ligne arrière d'un lot pour la zone concernée, soit la zone 213;

CONSIDÉRANT QUE suite à la construction du bâtiment principal en 1996, un certificat de localisation dudit immeuble avait été déposé à la Municipalité, ledit certificat préparé par le même arpenteur-géomètre décrit précédemment, indiquait une distance de 11.42 mètres de la ligne arrière du lot par rapport au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'une modification de la réglementation d'urbanisme ne peut être envisagée pour réduire en deçà de neuf (9) mètres la marge de la cour arrière prescrite pour ladite zone;

CONSIDÉRANT QUE l'origine de cette demande de dérogation est la résultante d'une erreur professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, pour les propriétaires des immeubles voisins;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure au requérant, telle que demandée et ce, sans aucune modification.

**ADOPTÉE**

**2003-06-140**

### **ACHAT D'UN PROJECTEUR NUMÉRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'accès et de communication interdisciplinaire (CACI) de Val-Morin offre aux contribuables de Val-Morin et de la région diverses activités de formation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin appuie la mission du CACI de Val-Morin et qu'elle bénéficie en retour de divers services et contributions pour la communauté;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'utiliser des équipements adéquats pour répondre efficacement aux activités reliées à l'information et à la formation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun d'acquérir un projecteur numérique et de partager cet équipement avec le CACI de Val-Morin pour permettre une utilisation optimale de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le CACI de Val-Morin accepte de payer la moitié du coût d'acquisition d'un projecteur numérique et de ses équipements;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général à procéder à l'achat d'un projecteur numérique avec les accessoires inhérents à son opération.

Que le coût soit partagé à part égale avec le CACI de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2003-06-141**

### **MODIFICATION DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ – PROJET PÉRICLÈS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2001-02-50, laquelle mandatait monsieur Roger Cuerrier pour la conception de la page Web de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir cette entente depuis l'élaboration et la mise en œuvre du projet Périclès;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a appuyé par résolution le projet Périclès qui a pour objectif d'accroître la communication entre les citoyens et les élus de Val-Morin;



CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet Périclès les contribuables de Val-Morin pourraient accéder à un site Internet qui répond davantage aux besoins de ses usagers;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, le CACI de Val-Morin utilisera le logiciel Lutèce pour reconsidérer le site Internet de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Lutèce permettra à la Municipalité d'apporter directement des changements à son site Internet;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

De clore l'entente intervenue avec monsieur Roger Cuerrier pour la conception et la mise à jour de la page Web de la Municipalité.

Que le conseil autorise le directeur général à prendre toutes les dispositions nécessaires pour transférer la gestion du site Internet au CACI de Val-Morin afin qu'il soit intégré à l'application Lutèce.

Que copie de la résolution soit transmise à monsieur Roger Cuerrier ainsi qu'à monsieur Claude Demers.

**ADOPTÉE**

**2003-06-142**

#### **AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS PRIVÉ – 6482, RUE MORIN**

CONSIDÉRANT QUE depuis août 2002 le propriétaire de l'immeuble situé au 6482, rue Morin demande à la Municipalité d'aménager son accès sur le lot 22-2, situé à proximité de cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette demande découle de l'abolissement de son accès qui était situé sur la propriété du 6500, rue Morin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté une firme d'ingénieurs pour évaluer plusieurs scénarios permettant d'évaluer le coût de chacun et ainsi, choisir la solution optimale pour résoudre cette problématique;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de construction d'un chemin d'accès sur le lot 22-2 auraient nécessité la réfection de l'égout pluvial et sanitaire ainsi que le pavage de cet accès afin d'éviter l'érosion;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'aménagement de cet accès sur le lot 22-2 a été estimé à 65 530\$;

CONSIDÉRANT QUE le Code civil permet à tout propriétaire d'avoir un accès à sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette situation découle d'une série d'omissions provenant de plusieurs parties impliquées dans ce litige et que des recours judiciaires étaient prévisibles;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires impliqués ont consenti à un règlement hors cour pour réduire les frais;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6, 4<sup>ième</sup> alinéa, du Code municipal, la Municipalité peut contracter dans les limites de ses attributions, des ententes permettant le règlement à l'amiable d'un litige pouvant l'affecter;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil municipal autorise le service des travaux publics à effectuer l'aménagement de l'accès de la propriété située au 6482, rue Morin.

Que le coût des matériaux évalués à 5 000 \$ soit réparti selon l'entente intervenue entre les propriétaires concernés dans ce projet.

Que suite à la réalisation de ces travaux, que l'adresse du 6482, rue Morin soit remplacée par le numéro 6460, rue Morin.

Qu'une facture soit transmise aux propriétaires faisant partie de l'entente à la fin des travaux.

Que copie de la résolution soit transmise aux Entreprises René Pierre enr., à messieurs Joël Lachaine, Pierre Bariteau, Sylvain Legault et madame Sophie Daigle.

Monsieur le conseiller Pierre Fréchette n'a pas participé aux délibérations pour la prise de décision et s'abstient de voter sur cette résolution.

**ADOPTÉE**

**2003-06-143**

### **AVANCE DE FONDS – THÉÂTRE DU MARAIS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Théâtre du Marais a présenté une demande d'aide financière pour procéder à l'acquisition d'équipements de sonorisation et d'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire de Sainte-Agathe-des-Monts a offert une commandite de 5 000 \$ pour l'acquisition de ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE les fonds du Pacte de la ruralité prévoit un octroi de 4 000 \$ pour le paiement d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'équipements permettra de réduire les frais d'opération du théâtre;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général à produire une avance de fonds de 4 000 \$ en faveur

du Théâtre du Marais de Val-Morin.

Pour sa part, le Théâtre du Marais doit s'engager à rembourser la Municipalité sur réception de l'octroi provenant du Pacte de la ruralité.

**ADOPTÉE**

**2003-06-144**

**INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE « SORTIE CACHÉE »**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'installation de panneau pour indiquer une sortie cachée a été soumise au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée en fonction des normes du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la recommandation de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise le service des travaux publics à installer une enseigne « Danger – sortie cachée » à proximité de l'entrée située au 1504, chemin de la Gare.

**ADOPTÉE**

**2003-06-145**

**POLITIQUE D'OCTROI DE CONTRATS – POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT QUE la flotte de véhicules de la Municipalité doit régulièrement subir des travaux de débosselage et de peinture;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une politique d'octroi de contrats en faveur des commerçants résidant dans la municipalité de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE des pompiers à temps partiel possèdent un commerce de peinture et de débosselage sur le territoire de la municipalité de Val-Morin;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'autoriser le contremaître municipal à donner des contrats de peinture et de débosselage pour l'entretien de la flotte de véhicules de la Municipalité aux commerçants situés sur le territoire de Val-Morin.

Que copie conforme de la résolution soit transmise à tous les commerçants concernés situés sur le territoire de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

2003-06-146

**ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN ET SIVANANDA ASHRAM YOGA CAMP – SERVICES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été conclu avec Sivananda Ashram Yoga Camp et la Municipalité de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette entente visait à permettre un donnant-donnant via la vente des terrains appartenant aux parties;

CONSIDÉRANT QUE ce donnant-donnant avait pour objectif de prévoir l'aménagement d'un site de neige usée et l'amélioration des installations du garage situé sur la 8<sup>ème</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QUE cet échange de terrains permettra à la Municipalité de réduire l'impact visuel sommaire de ses activités aux propriétés adjacentes;

CONSIDÉRANT QUE cet échange de terrains est équitable et profitable pour les deux parties;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater des professionnels pour conclure cet échange par contrat notarié;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

De mandater Me André Voizard, notaire de Sainte-Adèle, pour préparer le contrat d'échange, tel que stipulé dans le protocole d'entente.

Que l'arpenteur-géomètre Peter Rado soit et est mandaté pour la préparation de la description technique et des documents inhérents à cette transaction.

**ADOPTÉE**

2003-06-147

**DEMANDE À LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE ET À LA MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS – TAXATION SPÉCIALE POUR RÉFECTION DE CHEMINS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a soumis à l'approbation des personnes habiles à voter un règlement d'emprunt de secteur décrétant l'exécution des travaux de pavage d'asphalte conventionnel sur le chemin de Val-Royal, Beaulne et de la montée Beauvais et autorisant un emprunt de secteur au montant de 2 330 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE des propriétaires possédant des immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et de la municipalité de Morin-Heights empruntent de façon régulière les chemins faisant partie de cet emprunt de secteur;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires n'assument aucun coût d'entretien des chemins par lesquels ils peuvent avoir accès à leur propriété;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

De demander au conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle et de la municipalité de Morin-Heights d'accepter d'établir une taxe spéciale pour participer au financement de l'emprunt.

Que la participation financière des propriétaires résidant sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et de la municipalité de Morin-Heights soient facturés avec les mêmes critères appliqués aux propriétaires de la municipalité de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

#### **INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2003-06-148**

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 9 JUIN 2003**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 9 juin 2003.

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODES DE QUESTIONS**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**2003-06-149**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2003-06-118, -120, -121, -122, -123, -125, -127, -128, -129, -130, -131, -133, -134, -135, 136, -138, -140, -142, -143, -144 et -146.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature  
aux résolutions 2003-06-116 à 2003-06-149  
consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2003-06-116 à  
2003-06-149 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le  
conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue  
le 9 juin 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 14 juillet 2003, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**2003-07-150**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2003-07-151**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 9 JUIN 2003**

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 9 juin 2003 (résolution no 2003-06-116 à 2003-06-149) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2003-07-152**

### **APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 30 JUIN 2003**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 142 956,17 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2003 (chèques no 22309 à 22429) ainsi que le montant des salaires payés en juin 2003, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**2003-07-153**

### **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2003**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du rapport budgétaire en date du 30 juin 2003.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

**2003-07-154**

### **CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le contrat d'entretien des locaux de la Municipalité;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre de services;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accorde le contrat d'entretien des locaux de la Municipalité à madame Louise Vendette, pour un montant forfaitaire annuel de 12 144 \$, incluant toutes les taxes applicables, lequel sera payable en douze (12) versements mensuels égaux de 1012 \$, à l'exception du mois de juillet 2003 pour lequel le versement sera de 759\$, considérant que le contrat a débuté le 8 juillet 2003.

**ADOPTÉE**



## **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**2003-07-155**

### **AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE SECTEUR POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC AU CROISSANT SAINT-NORBERT ET LA RUE HENRI**

Monsieur le conseiller Michel Daniel donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement d'emprunt de secteur au montant de 70 000 \$ pour la réfection du réseau d'aqueduc au croissant Saint-Norbert et rue Henri. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa du Code municipal.

Avant l'adoption du règlement d'emprunt, le conseil s'engage à tenir une séance d'information et de consultation auprès des propriétaires concernés par ce projet.

**2003-07-156**

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE DU RÈGLEMENT NO 364 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE D'ASPHALTE CONVENTIONNEL SUR LES CHEMINS DE VAL-ROYAL, BEAULNE ET MONTÉE BEAUVAIS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE SECTEUR AU MONTANT DE 2 330 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 364 décrétant l'exécution de travaux de pavage d'asphalte conventionnel sur les chemins de Val-Royal, Beaulne et montée Beauvais et autorisant un emprunt de secteur au montant de 2 330 000 \$ a été adopté lors de la session ordinaire du 9 juin 2003;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du registre a été réalisée le 20 juin 2003;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 364 établi selon l'article 553 de la Loi sur les élections et référendums (L.R.Q.c.E-2-2) était de 592;

CONSIDÉRANT QUE le nombre requis de signatures provenant de personnes habiles à voter pour demander la tenue d'un scrutin était de 70;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter qui se sont présentées pour apposer leur signature dans le registre a été de 120;

CONSIDÉRANT le résultat de la tenue du registre, la Loi exige la tenue d'un scrutin afin d'obtenir une approbation de ce règlement d'emprunt de secteur;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat de la tenue du registre du règlement d'emprunt de secteur numéro 364;

Que le conseil refuse de tenir un scrutin et conséquemment, annule la procédure d'adoption du règlement d'emprunt numéro 364.

Un avis public sera affiché à la Mairie, au Bureau de poste ainsi qu'à l'église pour annoncer la décision du conseil municipal.

**ADOPTÉE**

**2003-07-157**

**RÉSOLUTION POUR AMENDER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE SECTEUR NO 363 – TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DANS LE SECTEUR DU LAC LA SALLE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales a demandé d'apporter une modification mineure à la rédaction du règlement d'emprunt numéro 363;

CONSIDÉRANT QUE cette modification n'est pas sujette à l'approbation des électeurs;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

D'abroger l'article 5.2 intitulé : Renflouement au fonds général d'administration.

D'amender l'annexe B jointe au règlement en supprimant le montant à renflouer au fonds général d'administration au montant de 8 637,58 \$. Cette modification autorise une dépense n'excédant pas la somme totale de 143 862,42 \$.

**ADOPTÉE**

**2003-07-158**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 357**

Monsieur le conseiller Michel Beauregard donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il déposera un projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 357. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa, du code municipal.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2003-07-159**

**INSCRIPTION AU CONGRÈS 2003 DE LA FQM**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise les conseillers Michel Beauregard, Jean-Marie De Roy, Michel Daniel ainsi que le directeur général monsieur Pierre Delage, à assister au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités qui se tiendra les 2, 3 et 4

octobre 2003 à Québec.

Que les frais d'inscription et de déplacements soient prélevés à même le fonds général de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2003-07-160**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONCESSION D'EMBARCATIONS NON MOTORISÉES ET DE VÉLOS EN BORDURE DU LAC RAYMOND**

CONSIDÉRANT QU'aucun commerce de Val-Morin n'offre la possibilité de louer des embarcations non motorisées sur le lac Raymond et la rivière du Nord;

CONSIDÉRANT QUE la location de vélos se fera uniquement dans le cadre d'un forfait vélo-canot;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été soumise au conseil municipal pour offrir ce service et ainsi mettre en valeur le potentiel récréotouristique du lac Raymond et de la rivière du Nord;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

D'autoriser le maire, madame Diane Demers, et le directeur général, monsieur Pierre Delage, à signer pour et au nom de la Municipalité, le bail d'une concession tel que soumis au conseil municipal.

**ADOPTÉE**

**2003-07-161**

**FINANCEMENT TEMPORAIRE DU CACI DE VAL-MORIN – ENDOSSEMENT D'UN BILLET À DEMANDE**

CONSIDÉRANT QUE le CACI de Val-Morin a obtenu dans le cadre du programme « Initiatives Emploi Jeunesse volet Jeunes stagiaires Canada » une subvention d'environ 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les exigences du programme obligent le CACI de Val-Morin à réaliser des dépenses et à soumettre des preuves de ces dépenses avant de recevoir le montant octroyé par le biais de rapports périodiques;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir un financement temporaire pour subvenir à ces dépenses;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de soutenir les activités du CACI de Val-Morin pour mener à terme les projets déjà entamés;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de donner plus de souplesse au financement temporaire du CACI de Val-Morin;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

D'accepter la proposition de la Banque Nationale pour endosser un billet à demande au montant de 20 000 \$ en faveur du CACI de Val-Morin.

Le CACI de Val-Morin doit pour sa part rembourser, avant la date d'échéance du billet à demande, le solde de la subvention obtenue dans le cadre du programme « Initiatives Emploi Jeunesse volet Jeunes stagiaires Canada ».

**ADOPTÉE**

**2003-07-162**

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2003-06-147 – DEMANDE À LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE ET À LA MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS – TAXATION SPÉCIALE POUR LA RÉFECTION DE CHEMINS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas tenu de scrutin pour approuver le règlement d'emprunt de secteur numéro 364 décrétant l'exécution de travaux de pavage et d'asphalte conventionnel sur les chemin de Val-Royal, Beaulne et montée Beauvais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la position de la Municipalité sur ce dossier;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

D'abroger la résolution numéro 2003-06-147 demandant à la Ville de Sainte-Adèle et à la Municipalité de Morin-Heights d'appliquer une taxe spéciale à partir des données recueillies pour un règlement d'emprunt au montant de 2 330 000 \$.

**ADOPTÉE**

**2003-07-163**

**RENOUVELLEMENT DES CONDITIONS ADMINISTRATIVES AVEC LA BANQUE NATIONALE**

CONSIDÉRANT QUE la Banque Nationale propose de nouvelles conditions administratives;

CONSIDÉRANT QU'après évaluation de ladite proposition, le directeur général recommande l'approbation de cette proposition;

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De renouveler les conditions administratives avec la Banque Nationale de Sainte-Agathe-des-Monts et d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Val-Morin la proposition relative audit renouvellement.

**ADOPTÉE**

**2003-07-164**

**DEMANDE DE SOUSCRIPTION AU PROGRAMME CANADA-FRANCE 2004-2008 – CONSEIL GÉNÉRAL DES CÔTES D’ARMOR ET LA MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal soutient les activités de développement du CACI de Val-Morin dans le cadre des projets Périclès et Vertigogogo;

CONSIDÉRANT QU’une rencontre a eu lieu à l’Université du Québec à Trois-Rivières le 25 juin, durant laquelle une proposition d’échange a été soumise au Conseil Général des Côtes d’Armor en France;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition a été soumise dans le cadre d’un programme élaboré par l’Ambassade du Canada à Paris qui vise à promouvoir les échanges entre la France et le Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin pilote un projet dans le cadre du programme de Communautés durables de ressources Naturelles Canada et compte parmi les dix communautés du Québec a avoir été sélectionnées pour cette expérience;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Conseil Général des Côtes d’Armor se sont montrés intéressés à la proposition;

CONSIDÉRANT QUE le programme Canada-France 2004-2008 propose un financement maximal de 50 000 euros (76 500 \$) sans contrepartie;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

De mandater monsieur Maurice Morin de Communications Tour du Lac inc. à préparer, pour et au nom de la Municipalité de Val-Morin, une proposition dans le cadre du programme Canada-France 2004-2008. Que cette proposition soit soumise pour approbation par le conseil municipal avant que celle-ci soit transmise au Conseil Général des Côtes d’Armor et à l’Ambassade du Canada à Paris.

Que copie de la résolution soit transmise à monsieur Maurice Morin.

**ADOPTÉE**

**2003-07-165**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE MAINLEVÉE PARTIELLE PAR LA MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 2001-12-268 pour régulariser le titre de propriété de la piscine du Versant Suisse;

CONSIDÉRANT QUE le notaire Louis Jacques Steenackers propose à la Municipalité de Val-Morin un acte de mainlevée partielle sur une partie du lot 13B-32-20, rang 10, canton Morin;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

D'autoriser le maire, madame Diane Demers, et le directeur général, monsieur Pierre Delage, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de mainlevée partielle sur une partie du lot 13B-32-20, rang 10, canton Morin, tel que proposé par le notaire Louis Jacques Steenackers.

Que copie de la résolution lui soit transmise.

**ADOPTÉE**

**2003-07-166**

**CLAUDE DEMERS – PERMANENCE EMPLOYÉ RÉGULIER –  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2003-01-11 intitulée  
« Claude Demers – engagement d'un mécanicien – service des travaux publics »;

ATTENDU QUE la période de probation expire le 20 juillet 2003;

ATTENDU la recommandation du contremaître municipal;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Beaugard, conseiller

et résolu

Que le conseil engage monsieur Claude Demers, à titre d'employé régulier pour le service des travaux publics, comme mécanicien, conformément aux dispositions contenues au dossier numéro 305-140 et que le maire et le secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties;

Que le conseil autorise le secrétaire-trésorier à faire les ajustements nécessaires pour ajouter les bénéfices marginaux.

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2003-07-167**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 11 JUILLET 2003**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 11 juillet 2003.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2003-07-168**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2003-07-152, -154, -159, -161, -163, -164 et -166.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2003-07-150 à 2003-07-168 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2003-07-150 à 2003-07-168 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue le 14 juillet 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 11 août 2003, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**2003-08-169**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé en reportant l'item 5.1.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2003-08-170**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU  
14 JUILLET 2003**

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 14 juillet 2003 (résolution numéro 2003-07-150 à 2003-07-168) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**



## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2003-08-171**

### **APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 JUILLET 2003**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 160 987,58 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2003 (chèques no 22430 à 22531) ainsi que le montant des salaires payés en juillet 2003, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**2003-08-172**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 365 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 357**

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter l'exigence d'un permis de construction pour toutes nouvelles installations de maisons mobiles dans les zones où la réglementation d'urbanisme présentement en vigueur l'autorise ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter l'exigence d'un certificat d'autorisation pour tout travaux concernant le captage des eaux souterraines en vertu de l'entrée en vigueur le 15 juin 2003, du chapitre II, du « Règlement sur le captage des eaux souterraines » de la Loi sur la qualité de l'Environnement (L.R.Q., c. Q-2);

ATTENDU QU'avis de motion a été préalablement donné à la séance du 14 juillet 2003 ;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé Michel Daniel, conseiller

et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement numéro 365 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 357.

**ADOPTÉE**

**2003-08-173**

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 400 000 \$, POUR PERMETTRE L'ACQUISITION DE TERRAINS EN FAVEUR DE L'AGRANDISSEMENT DU PARC RÉGIONAL VAL-DAVID/VAL-MORIN**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entendu l'opinion du promoteur Sylvain Cousineau, représentant l'entreprise Les Boisés Champêtres, les propriétaires de l'Hôtel Far Hills, le Club de plein Air Val-Morin et la Société de

protection et de conservation du Parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est réuni en séance de travail le 24 juillet 2003, durant laquelle il a été décidé unanimement d'entreprendre un plan d'acquisition des terrains situés à l'intérieur du Parc régional;

Dans ce contexte, monsieur le conseiller Jean-Marie de Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il déposera un projet de règlement d'emprunt pour un montant de 400 000 \$, pour permettre l'acquisition de terrains en faveur de l'agrandissement du Parc régional Val-David/Val-Morin.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2003-08-174**

### **SERVICES PROFESSIONNELS – LANCEMENT OFFICIEL DU PROJET VERTIGOGO**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Val-Morin a donné son appui à la réalisation du projet pilote Vertigogogo en adoptant la résolution 2002-12-258;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote consiste à créer une unité de gestion territoriale favorisant le covoiturage dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a été sélectionnée parmi douze communautés durables du Québec, dans le cadre du programme des communautés durables du ministère des Ressources naturelles du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin sera la première municipalité au Québec à dispenser un service de covoiturage à ses concitoyens et qu'il est nécessaire de réaliser une campagne promotionnelle auprès des résidents et des propriétaires de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE le CACI de Val-Morin propose de diffuser le projet Vertigogogo sur le parc linéaire et dans la région;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

D'accepter l'offre de services professionnels de madame Geneviève Deslauriers pour la conception d'un carton publicitaire, pour un montant de 782 \$, taxes en sus et aussi pour l'impression de ces cartons à 12 000 copies d'exemplaires, pour un montant de 1 375 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2003-08-175**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PARC RÉGIONAL VAL-DAVID/VAL-MORIN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a décidé de procéder à l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du Parc régional Val-David/Val-Morin, tel que décrit dans l'étude socioéconomique réalisée par Environnement Canada;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'étude ont démontrés le potentiel économique important pour les deux municipalités, lorsque le Parc régional aura atteint sa pleine maturité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin veut démontrer à ses partenaires son implication dans ce projet d'acquisition en procédant à l'expropriation d'une partie des terrains situés à l'intérieur du périmètre du Parc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sollicite une levée de fonds pour diminuer la contribution des contribuables de Val-Morin dans ce Parc régional;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des générations futures de protéger cet espace et ainsi, garantir un développement durable pour les municipalités de Val-Morin et de Val-David;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil municipal de Val-Morin soumette au gouvernement du Québec une demande d'aide financière dans le cadre d'un programme d'acquisition de terrains, dans le but d'agrandir le périmètre du Parc régional;

Que la Société pour la protection et la conservation du Parc Dufresne Val-David/Val-Morin soit mandatée pour recueillir des fonds provenant de donateurs privés, de fondations et de fiducies, dans le but de financer l'acquisition de terrains situés dans le périmètre du Parc régional.

Que copie conforme de la résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales et des loisirs du Québec, monsieur Jean-Marc Fournier, au Député du comté de Bertrand, monsieur Claude Cousineau, et à la Société de protection et de conservation du Parc Dufresne Val-David/Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2003-08-176**

**REHAUSSEMENT DU NIVEAU D'UNE PARTIE DE LA 4<sup>ième</sup> AVENUE –  
MAURICE POULIN, ING., FIRME ENVIROSOL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte l'ordonnance du jugement de l'Honorable Joël A. Silcoff, J.C.S. de la Cour Supérieure (Chambre civile), item 7, concernant le rehaussement d'une partie de la 4<sup>ième</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est tenue de mandater un ingénieur pour déterminer l'élévation de l'assiette existante pour y apporter les correctifs nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte la recommandation de monsieur Daniel Vendette, inspecteur municipal;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

De mandater monsieur Maurice Poulin, ingénieur, de la firme EnviroSol, à réaliser le mandat tel que proposé dans son offre de services datée du 10 juillet 2003;

Que copie conforme de la résolution lui soit transmise.

**ADOPTÉE**

**2003-08-177**

**SERVICES PROFESSIONNELS – IMPOSITION D’UNE RÉSERVE SUR DES TERRAINS EN FAVEUR DE L’AGRANDISSEMENT DU PARC RÉGIONAL VAL-DAVID/VAL-MORIN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a décidé de procéder à l’acquisition de terrains dans le but d’agrandir le périmètre actuel du Parc régional Val-David/Val-Morin;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’imposer une réserve sur les terrains situés à l’intérieur du périmètre du Parc régional;

CONSIDÉRANT QUE cette réserve permettra à la Municipalité d’évaluer la valeur de ces propriétés et ainsi, planifier l’acquisition de ces terrains dans les délais prescrits par la Loi;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

de mandater Me Albert Prévost et monsieur Peter Rado, arpenteur-géomètre, pour préparer et déposer au Bureau de la publicité des droits à Saint-Jérôme, les documents requis pour imposer cette réserve sur les terrains suivants :

<b>Noms des propriétaires :</b>	<b>matricule :</b>
Succession John McMaster	5397-43-7447
Séguin Micheline	5397-54-6941
Élinares Vincent	5397-53-2480
Lefaiivre Martine	5397-64-3696
Lefaiivre Martine	5397-65-9135
Belleau Pierre	5397-42-6489
Bishop John	5398-32-5096
2781875 Canada inc.	5397-20-1020
Dornier Dorit (terrain et bâtiment)	5297-63-8830
Gelco Construction inc.	5297-36-0426
Thisdèle et Monette inc.	5197-56-3377
2781875 Canada inc.	5198-61-7995
2781875 Canada inc. (terrain et bâtiment)	5398-52-8996
Roseblum Susan Lee et Padley Gregory J.	5197-39-8853

Que copie conforme de la résolution soit transmise à chaque propriétaire.

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2003-08-178**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 8 AOÛT 2003**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 8 août 2003.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2003-08-179**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2003-08-171, -174, -176 et -177.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2003-08-169 à 2003-08-179 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2003-08-169 à 2003-08-179 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue le 11 août 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MOIRN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session extraordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu des sessions, mardi le 26 août 2003 à 20h, à laquelle session sont présents :

Jean-Marie De Roy, maire suppléant  
Michel Bazinet, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Absente : Diane Demers, maire

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Marie De Roy, maire suppléant, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**AVIS DE CONVOCATION – SESSION EXTRAORDINAIRE –  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 366**

L'avis de convocation pour la tenue d'une session extraordinaire portant sur l'adoption du règlement numéro 366 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la session.

De plus, l'ordre du jour a dûment été signifié par le secrétaire-trésorier à tous les membres du conseil le 18 août 2003, à savoir :

8. Approbation de l'ordre du jour
9. Adoption du règlement numéro 366 intitulé « Règlement d'emprunt pour un montant de 400 000 \$, pour permettre l'acquisition d'immeubles et la réalisation d'un plan directeur en faveur de l'agrandissement du parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin »
10. Parole aux contribuables
11. Levée de la session extraordinaire

**2003-08-180**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que l'ordre du jour de la présence session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**2003-08-181**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 366 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 400 000 \$,**

**POUR PERMETTRE L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR EN FAVEUR DE L'AGRANDISSEMENT DU PARC RÉGIONAL DUFRESNE VAL-DAVID/VAL-MORIN »**

ATTENDU que le Conseil municipal, de concert avec la municipalité de Val-David, a convenu de se mobiliser pour préserver le parc régional Dufresne Val-David / Val-Morin;

ATTENDU que la municipalité doit faire l'acquisition de certains immeubles afin de concrétiser le tout;

ATTENDU que le coût d'acquisition desdits immeubles et la réalisation d'un plan directeur à l'intérieur du périmètre du parc régional est estimé à 400 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces acquisitions;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la session régulière du 11 août 2003;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller appuyé par Michel Beauregard, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le règlement numéro 366 intitulé « Règlement d'emprunt pour un montant de 400 000 \$, pour permettre l'acquisition d'immeubles et la réalisation d'un plan directeur en faveur de l'agrandissement du parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin » soit et est adopté.

**ADOPTÉE**

**PAROLE AUX CONTRIBUABLES**

**2003-08-182**

**LEVÉE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

de lever la session extraordinaire.

**ADOPTÉE**

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2003-08-180 à 2003-08-182 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Jean-Marie De Roy, maire suppléant

Je soussignée, certifie que chacune des résolutions 2003-08-180 à 2003-08-182 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa séance tenue le 26 août 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 8 septembre 2003, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**2003-09-183**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCES-VERBAUX**

**2003-09-184**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DES 11 ET  
26 AOÛT 2003**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 11 août 2003 (résolution no 2003-08-169 à 2003-08-179) et de la session extraordinaire du 26 août 2003 (résolution no 2003-08-180 à 2003-08-182) soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2003-09-185**

### **APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 AOÛT 2003**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 257 331,06 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 août 2003 (chèques no 22532 à 22628) ainsi que le montant des salaires payés en août 2003, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**2003-09-186**

### **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2003**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du rapport budgétaire en date du 30 septembre 2003.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**2003-09-187**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION NUMÉRO 20030819-05 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du procès-verbal numéro 20030819-05 du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

## **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**2003-09-188**

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 366 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 400 000 \$, POUR PERMETTRE L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR EN FAVEUR DE L'AGRANDISSEMENT DU PARC RÉGIONAL DUFRESNE VAL-DAVID/ VAL-MORIN**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 366 intitulé « Règlement d'emprunt pour un montant de 400 000 \$, pour permettre l'acquisition d'immeubles et la réalisation d'un plan directeur en faveur de l'agrandissement du parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin » a été adopté lors de la session extraordinaire du

26 août 2003;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du registre a été réalisée le 7 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 366 établi selon l'article 553 de la Loi sur les élections et référendums (L.R.Q.c.E-2-2) était de 2327;

CONSIDÉRANT QUE le nombre requis de signatures provenant de personnes habiles à voter pour demander la tenue d'un scrutin était de 244;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter qui se sont présentées pour apposer leur signature dans le registre a été de 549;

CONSIDÉRANT le résultat de la tenue du registre, la Loi exige la tenue d'un scrutin afin d'obtenir une approbation de ce règlement d'emprunt;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du registre et du certificat de la tenue du registre du règlement d'emprunt numéro 366;

Que le conseil accepte de tenir un scrutin qui aura lieu le 2 novembre 2003.

Que le conseil mandate Me Albert Prévost et monsieur Peter Rado, arpenteur-géomètre, pour préparer et déposer au Bureau de la publicité des droits à Saint-Jérôme, les documents requis pour imposer une réserve sur les immeubles inscrits au rôle d'évaluation et portant les numéros de matricules suivants : 5398-21-4875 et 5397-09-3068:

Un avis public sera affiché à la Mairie, au Bureau de poste ainsi qu'à l'Église pour annoncer la décision du conseil municipal.

**ADOPTÉE**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2003-09-189**

#### **CHRISTIAN QUESNEL – PERMANENCE POMPIER À TEMPS PARTIEL – SERVICE INCENDIE**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2003-01-12 intitulée « Nomination à titre de pompier à temps partiel – Christian Quesnel »;

ATTENDU QUE la période de probation expirait le 12 juillet 2003;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service incendie;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil engage monsieur Christian Quesnel, à titre de pompier à temps partiel au sein du Service incendie de la Municipalité de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2003-09-190**

**ALEXANDRE DION-LEGAULT - PERMANENCE POMPIER À TEMPS PARTIEL – SERVICE INCENDIE**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2003-03-48 intitulée « Nomination à titre de pompier à temps partiel – Alexandre Dion-Legault »;

ATTENDU QUE la période de probation expire 10 septembre 2003;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service incendie;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil engage monsieur Alexandre Dion-Legault, à titre de pompier à temps partiel au sein du Service incendie de la Municipalité de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2003-09-191**

**MÉLANIE CHAMPAGNE – PERMANENCE POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL – SERVICE INCENDIE**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2003-03-47 intitulée « Nomination à titre de pompière à temps partiel – Mélanie Champagne »;

ATTENDU QUE la période de probation expire le 10 septembre 2003;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service incendie;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil engage madame Mélanie Champagne à titre de pompière à temps partiel au sein du Service incendie de la Municipalité de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2003-09-192**

**DÉMISSION AU POSTE DE CONSEILLER, SIÈGE NUMÉRO 2 – PIERRE FRÉCHETTE**

ATTENDU QUE monsieur Pierre Fréchette a remis une lettre de démission au poste de conseiller, au siège numéro 2, à monsieur Pierre Delage, directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 316 du code municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer cet écrit au conseil, à la première séance qui suit sa transmission;

ATTENDU QUE la démission de monsieur Pierre Fréchette est effective dans les douze mois qui précèdent le scrutin de la prochaine élection régulière;

ATTENDU QUE le conseil municipal a l'obligation de décréter une élection

partielle et ce, en vertu de l'article 335 du code municipal;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'accepter la démission de monsieur Pierre Fréchette et de décréter des élections partielles pour combler le poste au siège numéro 2 et de fixer la date du scrutin électoral le 2 novembre 2003.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier transmette à monsieur Pierre Fréchette une lettre de remerciements pour l'excellent travail qu'il a effectué au cours des dernières années.

**ADOPTÉE**

**2003-09-193**

**DÉMISSION AU POSTE DE CONSEILLER, SIÈGE NUMÉRO 3 –  
MARTIN RAJOTTE**

ATTENDU QUE monsieur Martin Rajotte a remis une lettre de démission au poste de conseiller, au siège numéro 3, à monsieur Pierre Delage, directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 316 du code municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer cet écrit au conseil, à la première séance qui suit sa transmission;

ATTENDU QUE la démission de monsieur Martin Rajotte est effective dans les douze mois qui précèdent le scrutin de la prochaine élection régulière;

ATTENDU QUE le conseil municipal a l'obligation de décréter une élection partielle et ce, en vertu de l'article 335 du code municipal;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

D'accepter la démission de monsieur Martin Rajotte et de décréter des élections partielles pour combler le poste au siège numéro 3 et de fixer la date du scrutin électoral le 2 novembre 2003;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier transmette à monsieur Martin Rajotte une lettre de remerciements pour l'excellent travail qu'il a effectué au cours des dernières années.

**ADOPTÉE**

**2003-09-194**

**MAIRE SUPPLÉANT 2003 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION  
NUMÉRO 2002-12-245**

CONSIDÉRANT la démission de deux conseillers municipaux;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

De modifier la résolution numéro 2002-12-245 de la façon suivante :

Que le conseil nomme les conseillers suivants comme maire suppléant pour l'année 2003 :

Août et septembre : Jean-Marie De Roy  
Octobre, novembre et décembre : Michel Daniel

**ADOPTÉE**

**2003-09-195**

**DÉMISSION DE MADAME CÉCILE GERVAIS – MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE madame Cécile Gervais a remis sa démission comme membre du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-Morin le 4 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE sa démission est effective à partir de cette date;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

D'accepter la démission de madame Cécile Gervais comme membre du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-Morin.

Qu'une lettre lui soit transmise pour la remercier de la qualité des services offerts au sein de ce comité.

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2003-09-196**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 5 SEPTEMBRE 2003**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 5 septembre 2003.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2003-09-197**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2003-09-185, -189, -190, -191, 192 et -193.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2003-09-183 à 2003-09-197 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2003-09-183 à 2003-09-197 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue le 8 septembre 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MOIRN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session extraordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu des sessions, lundi le 29 septembre 2003 à 19h, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**AVIS DE CONVOCATION – SESSION EXTRAORDINAIRE –  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 367 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT  
UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE  
RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU CROISSANT SAINT-  
NORBERT ET DE LA RUE HENRI »**

L'avis de convocation pour la tenue d'une session extraordinaire portant sur l'adoption du règlement d'emprunt numéro 367 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la session.

De plus, l'ordre du jour a dûment été signifié par le secrétaire-trésorier à tous les membres du conseil le 26 septembre 2003, à savoir :

12. Approbation de l'ordre du jour
13. Adoption du règlement d'emprunt numéro 367 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection du réseau d'aqueduc du croissant Saint-Norbert et de la rue Henri »
14. Vente du camion à ordures Ford 1990
15. Parole aux contribuables
16. Levée de la session

**2003-09-198**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**



2003-09-199

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 367 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR  
L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU  
D'AQUEDUC DU CROISSANT SAINT-NORBERT ET DE LA RUE  
HENRI »**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la session ordinaire du conseil le 14 juillet 2003;

ATTENDU QUE tous les propriétaires ont été convoqués à une soirée de consultation et d'informations ;

ATTENDU QUE la soirée de consultation et d'informations a eu lieu à la salle communautaire de la mairie le 26 septembre 2003 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux en régie ;

ATTENDU QUE l'estimé total des travaux pour la réfection du réseau d'aqueduc du croissant Saint-Norbert et de la rue Henri est de 256 579 \$ ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Morin a signé un protocole d'entente pour les fins et en considération d'une aide financière à être versée dans le cadre du programme « Les Eaux Vives du Québec » pour un montant maximum de 115 900 \$ ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce protocole d'entente un montant de 65 000 \$ a déjà été octroyé pour la réfection du réseau d'aqueduc du chemin du Curé-Corbeil Est et qu'il reste un solde de 50 900 \$ pour le secteur du croissant Saint-Norbert et de la rue Henri ;

ATTENDU QUE le conseil autorise le transfert d'une partie du surplus non affecté au fonds général d'administration pour financer une partie des travaux de réfection du réseau d'aqueduc du croissant Saint-Norbert et de la rue Henri pour un montant de 60 830 \$;

ATTENDU QUE le secteur concerné est situé en partie à l'intérieur de la zone inondable et que conséquemment aucun terrain vacant ne peut être constructible;

ATTENDU QUE le conseil doit emprunter le solde du coût total des travaux pour un montant de 144 849 \$ et ajouter des frais divers pour l'emprunt pour un montant de 5 151 \$, totalisant le montant du présent règlement ;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le règlement numéro 367 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection du réseau d'aqueduc du croissant Saint-Norbert et de la rue Henri ».

**ADOPTÉE**

2003-09-200

**VENTE DU CAMION À ORDURES FORD 1990**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public dans la revue Publiquip, édition du mois de septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 29 septembre 2003 à 15h;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé des offres d'achat pour acquérir le camion à ordures Ford 1990 de la Municipalité;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat d'ouverture des soumissions pour la vente du camion à ordures Ford 1990 de la Municipalité à la Ville de Sutton, pour un montant de 12 000 \$, lequel montant sera payable sur réception du camion.

Que copie de la résolution soit transmise aux soumissionnaires.

**ADOPTÉE**

## **PAROLE AUX CONTRIBUABLES**

**2003-09-201**

### **LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

de lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées à la résolution numéro 2003-09-199.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2003-09-198 à 2003-09-201 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussignée, certifie que chacune des résolutions 2003-09-198

à 2003-09-201 consignées au présent procès-verbal a été adoptée  
par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa  
séance tenue le 29 septembre 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, mardi le 14 octobre 2003, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**2003-10-202**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2003-10-203**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DES  
8 ET 29 SEPTEMBRE 2003**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que les procès-verbaux de la session ordinaire du 8 septembre 2003 (résolution no 2003-09-183 à 2003-09-197) et de la session extraordinaire du 29 septembre 2003 (résolution no 2003-09-198 à 2003-09-201) soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2003-10-204**

### **APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 30 SEPTEMBRE 2003**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 326 622,68 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2003 (chèque no 22629 à 22743) ainsi que le montant des salaires payés en septembre 2003, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**2003-10-205**

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE DU « RÈGLEMENT NUMÉRO 367 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU CROISSANT SAINT-NORBERT ET DE LA RUE HENRI »**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 367 décrétant un emprunt de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection du réseau d'aqueduc du croissant Saint-Norbert et de la rue Henri a été adopté lors de la session ordinaire du 29 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du registre a été réalisée le 8 octobre 2003;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 367 établi selon l'article 553 de la Loi sur les élections et référendums (L.R.Q.c.E-2-2) était de 26;

CONSIDÉRANT QUE le nombre requis de signatures provenant de personnes habiles à voter pour demander la tenue d'un scrutin était de 14;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter qui se sont présentées pour apposer leur signature dans le registre a été de zéro;

CONSIDÉRANT le résultat de la tenue du registre, la Loi n'exige pas la tenue d'un scrutin afin d'obtenir une approbation de ce règlement d'emprunt de secteur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat de la tenue du registre du règlement d'emprunt de secteur numéro 367;

Que le règlement numéro 367 décrétant un emprunt de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection du réseau d'aqueduc du croissant Saint-Norbert et de la rue Henri soit réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**ADOPTÉE**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2003-10-206**

### **COMPOSTAGE DE FEUILLES**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'accepter l'offre de services de GSI Environnement inc. pour le compostage des feuilles d'automne au coût de 40\$/t.m., taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2003-10-207**

### **PRESCRIPTION DE TAXES – 2000 ET ANTÉRIEURES**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise la prescription des taxes ainsi que l'annulation des intérêts et des pénalités comptabilisés pour les années 2000 et antérieures relativement aux immeubles suivants :

<b>Matricule :</b>	<b>Année(s)</b>	<b>Capital, intérêts et pénalités</b>
4791-04-9532	2000	33,30 \$
4894-15-1507	2000	301,19 \$
4993-52-0297	2000	1,67 \$
4993-80-9444	2000	225,67 \$
4996-41-6493	2000	68,21 \$
5093-25-4187	2000	1,67 \$
5093-25-7548	2000	1,67 \$
5096-27-8278	1999, 2000	298,56 \$
5096-37-1873	2000	196,34 \$
5097-85-9036	2000	11,66 \$
5097-95-0750	2000	24,97 \$
5097-95-9629	2000	199,53 \$
5195-43-0643	2000	64,90 \$
5195-88-5038	2000	6,67 \$
5197-06-8804	2000	66,57 \$
5296-31-1550	2000	129,81 \$
5296-31-3212	2000	69,89 \$
5296-96-1625	1999, 2000	311,54 \$
5395-43-6299	98, 99, 2000	410,30 \$
5396-34-3447	2000	121,48 \$
5496-06-8628	2000	<u>29,96 \$</u>
	<b>Total :</b>	<b>2 575,56 \$</b>

**ADOPTÉE**

**2003-10-208**

### **ENTRETIEN HIVERNAL – PISTE GILLES-LEROUX**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité de Val-Morin et Les Entreprises Claude Rodrigue inc., pour l'entretien de la « Piste Gilles-Leroux ». Le conseil autorise une dépense de 2 210\$, taxes incluses, ledit montant représentant les frais d'entretien pour la saison hivernale 2003-2004.

**ADOPTÉE**

**2003-10-209**

**MICHEL NADEAU - ENGAGEMENT D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL – SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE le service de protection contre les incendies de la Municipalité requiert l'embauche de nouveaux pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé par un groupe d'officiers de ce service;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte la recommandation du directeur du service de protection contre les incendies ainsi que de ses officiers;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De procéder à l'engagement de monsieur Michel Nadeau comme pompier à temps partiel au sein du service de protection contre les incendies de la Municipalité de Val-Morin;

Qu'une période probaton de six (6) mois à compter de la date d'embauche est requise avant d'officialiser cette nomination;

Que monsieur Michel Nadeau soumette à la Municipalité, dans les trente (30) jours suivant sa nomination, les résultats d'un examen médical;

Que monsieur Michel Nadeau s'engage à suivre une formation sur la sécurité au travail et après la période de probation, à s'inscrire aux cours de formation requis pour accomplir adéquatement sa tâche.

Pour sa part, la Municipalité s'engage à payer la formation, à la condition que monsieur Michel Nadeau occupe le poste de pompier à temps partiel pour une période de deux (2) ans au sein de ce service. À défaut de respecter ce délai, il devra rembourser intégralement le coût de la formation à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2003-10-210**

**CONTRAT DE SERVICES – DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE –**

## **CHEMIN DU CURÉ-CORBEIL EST – SAISON 2003-2004**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite rentabiliser ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre ses services au ministère des Transports pour effectuer le déneigement, déglacage et fourniture de matériaux pour le chemin du Curé-Corbeil Est, à partir de l'intersection de la route 117 jusqu'à l'intersection de la rue Morin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra au cours des trois prochaines années un prix global à forfait annuel de 6 492,95 \$ pour réaliser ces travaux;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-Morin, le contrat de services à intervenir entre le ministère des Transports et la Municipalité de Val-Morin, relativement aux travaux de déneigement et de déglacage pour le chemin du Curé-Corbeil Est, tel que prévu au contrat numéro 5575-03-4931

**ADOPTÉE**

**2003-10-211**

## **PARC RÉGIONAL DUFRESNE VAL-DAVID/VAL-MORIN – RATIFICATION LETTRE ADRESSÉE À LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET TOURISME**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a décidé de procéder à l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du Parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin, tel que décrit dans l'étude socioéconomique réalisée par Enviram;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin veut démontrer à ses partenaires son implication dans ce projet d'acquisition en procédant à l'expropriation d'une partie des terrains situés à l'intérieur du périmètre du Parc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sollicite une levée de fonds pour diminuer la contribution des contribuables de Val-Morin dans ce Parc régional;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des générations futures de protéger cet espace et ainsi, garantir un développement durable pour les municipalités de Val-Morin et de Val-David;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a déjà été adressée au Ministre des Affaires municipales, du Sport et des Loisirs et que la Municipalité n'a reçu aucun engagement de sa part;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil municipal de Val-Morin soumette au gouvernement du Québec une



demande d'aide financière dans le cadre d'un programme d'acquisition de terrains, dans le but d'agrandir le périmètre du Parc régional;

Que le conseil ratifie la lettre adressée à madame Nathalie Normandeau, Ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, datée du 9 octobre 2003 et que copie conforme de la présente résolution lui soit transmise;

Que copie conforme de la présente résolution soit également transmise au Député du comté de Bertrand, monsieur Claude Cousineau, à la Société de protection et de conservation du Parc Dufresne Val-David/Val-Morin et à la Municipalité de Val-David.

**ADOPTÉE**

**2003-10-212**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE THÉÂTRE DU MARAIS –  
RATIFICATION LETTRE ADRESSÉE À LA MINISTRE DE LA  
CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté l'architecte Andrée Castegnier pour produire une expertise relative à la rénovation du Théâtre du Marais;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'expertise a été déposé le 20 février 2003 et qu'il y est mentionné qu'il est impératif de réaliser des travaux de rénovation pour préserver et améliorer la qualité de ce bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux de rénovation du Théâtre du Marais de Val-Morin s'inscrit dans le programme de revitalisation du village de Val-Morin et que les activités générées sur cet emplacement ont un impact sur l'économie touristique de la région;

CONSIDÉRANT QUE le député du comté de Bertrand, monsieur Claude Cousineau, le Centre local de Développement des Laurentides et le Conseil régional de la Culture des Laurentides appuient les activités du Théâtre du Marais de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de trouver des fonds pour réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre du Marais permet la production de spectacles dont le rayonnement régional est établi;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De ratifier et d'appuyer la lettre adressée à la Ministre de la Culture et des Communications, madame Line Beauchamp, laquelle a été signée par le conseiller monsieur Jean-Marie De Roy.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Corporation du Théâtre du Marais.

**ADOPTÉE**

**2003-10-213**

**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les tarifs des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, qui date du 13 octobre 1988 et ajusté en 2001;

CONSIDÉRANT que la recommandation du président d'élection tient compte du contexte économique actuel;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu à l'unanimité

QUE les tarifs suivants sont acceptés pour la rémunération du personnel électoral lors des prochaines élections et référendums municipaux :

Président d'élection	0.37 \$ par électeur + forfait de 1 270 \$
Secrétaire d'élection	75% du président
Préposé au maintien de l'ordre	VPA 72 \$ SCR 112 \$
Préposé à la table de vérification	VPA 72 \$ SCR 96 \$
Préposé à l'accueil	VPA 72 \$ SCR 96 \$
Scrutateur	VPA 120 \$ SCR 140 \$
Secrétaire	VPA 108 \$ SCR 126 \$
Séance d'information (obligatoire)	Forfait de 20\$

**ADOPTÉE**

**2003-10-214**

**TRANSFERT D'UN COMPTE BANCAIRE POUR LE COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE le comité de la bibliothèque possède un compte bancaire à la Caisse populaire Sainte-Marcelle de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT QU'il serait plus pratique que ce compte soit transféré à la Caisse populaire Desjardins Sainte-Agathe-des-Monts;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise la responsable de la bibliothèque, madame Francine Paquette, à transférer le compte bancaire de la Caisse populaire Sainte-Marcelle de Saint-Jérôme à la Caisse populaire Desjardins Sainte-Agathe-des-Monts.

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2003-10-215 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 10 OCTOBRE 2003**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 10 octobre 2003.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2003-10-216 LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2003-10-204, -206, 208, -209 et -213.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature  
aux résolutions 2003-10-202 à 2003-10-216  
consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2003-10-202 à 2003-10-216 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue le 14 octobre 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN

**10 NOVEMBRE 2003**

Suite au résultat de l'élection partielle tenue dans la municipalité de Val-Morin le deux novembre deux mil trois (2 novembre 2003), je proclame élus les candidats suivants :

**MONSIEUR JACQUES BRIEN , CONSEILLER AU POSTE NUMÉRO 2**

Monsieur Jacques Brien, 4151, rue des Muguets, est proclamé élu conseiller au poste numéro deux (2).

Je, Jacques Brien, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi, avec honnêteté, impartialité et justice, dans les meilleurs intérêts de la municipalité.

Et j'ai signé :

\_\_\_\_\_  
Jacques Brien

Déclaré sous serment devant moi, ce dixième jour de novembre deux mil trois (10 novembre 2003).

\_\_\_\_\_  
Pierre Delage, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**MADAME PÂQUERETTE MASSE, CONSEILLÈRE AU POSTE  
NUMÉRO 3**

Madame Pâquerette Masse, 5277, chemin Maupas, est proclamée élue conseillère au poste numéro trois (3).

Je, Pâquerette Masse, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de conseillère conformément à la loi, avec honnêteté, impartialité et justice, dans les meilleurs intérêts de la municipalité.

Et j'ai signé :

\_\_\_\_\_  
Pâquerette Masse

Déclaré sous serment devant moi, ce dixième jour de novembre deux mil trois (10 novembre 2003).

\_\_\_\_\_  
Pierre Delage, directeur général  
et secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 10 novembre 2003, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Jacques Brien, conseiller  
Pâquerette Masse, conseillère  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**2003-11-217**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2003-11-218**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU  
14 OCTOBRE 2003**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 14 octobre 2003 (résolution no 2003-10-202 à 2003-10-216) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**2003-11-219**

**APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 OCTOBRE 2003**

Il est proposé par Jacques Brien, conseiller  
appuyé par Pâquerette Masse, conseillère

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 165 570,79 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2003 (chèques no 22744 à 22861) ainsi que le montant des salaires payés en octobre 2003, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

**2003-11-220**

**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES PAR INVITATION – MATÉRIAUX  
D'AQUEDUC, CROISSANT SAINT-NORBERT**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil, après avoir invité les firmes suivantes à soumissionner pour la fourniture de matériaux d'aqueduc pour le croissant Saint-Norbert : Marcel Baril Ltée, Les Distributions d'aqueduc inc., Wolseley et Réal Huot inc., accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Distributions d'aqueduc inc., pour un montant n'excédant pas 23 039,68 \$, taxes et frais de transport inclus.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**2003-11-221**

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT TAXATION 2004**

Monsieur le conseiller Michel Beauregard donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il déposera un projet de règlement pour déterminer les taux de taxes foncières ainsi que les taux de compensation pour les services, le taux d'intérêts ainsi que les modes de paiement pour l'exercice financier 2004. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa du Code municipal.

**2003-11-222**

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 366 –**

## **INCLUSION DE LA DESCRIPTION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté l'arpenteur-géomètre Robert Lessard pour préparer et réaliser une description foncière des terrains décrits dans le règlement d'emprunt numéro 366 permettant l'agrandissement du parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'amender le règlement numéro 366 afin d'inclure la description foncière au règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE cette modification n'est pas sujette à l'approbation des électeurs;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

D'abroger le premier paragraphe de l'article 1 et de le remplacer par ce qui suit :

Le conseil décrète l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des immeubles tels que décrits dans la description foncière préparée par l'arpenteur-géomètre Robert Lessard le 29 octobre 2003, dont le numéro de dossier est le 3780 et la minute L-4163, laquelle est jointe au présent règlement.

**ADOPTÉE**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2003-11-223**

### **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Jacques Brien, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du rapport du maire sur la situation financière.

**ADOPTÉE**

**2003-11-224**

### **CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2004**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil convoque une séance extraordinaire pour adopter les prévisions budgétaires 2004, le règlement fixant les taux de taxes foncières, générales et spéciales pour l'année 2004 ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2004-2005 et 2006 et que ladite séance se tiendra le 8 décembre 2003 à 20h30.

**ADOPTÉE**



2003-11-225

**DÉPÔT – DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS  
MUNICIPAUX**

Il est proposé par Jacques Brien, conseiller  
appuyé par Pâquerette Masse, conseillère

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux.

**ADOPTÉE**

2003-11-226

**ENTRETIEN PATINOIRES – ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accorde le contrat d'entretien et de surveillance des patinoires du parc Legault pour la saison 2003-2004 à monsieur Alain Bélair, pour un montant forfaitaire de 5 000 \$ et que monsieur Pierre Delage, en sa qualité de directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer l'entente à intervenir entre les parties.

**ADOPTÉE**

2003-11-227

**RÈGLEMENT NUMÉRO 366 – RÉSULTAT DU SCRUTIN  
RÉFÉRENDATAIRE DU 2 NOVEMBRE 2003**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 366 intitulé « Règlement d'emprunt pour un montant de 400 000 \$, pour permettre l'acquisition d'immeubles et la réalisation d'un plan directeur en faveur de l'agrandissement du parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin » a été adopté lors de la session extraordinaire du 26 août 2003;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du registre a été réalisée le 7 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 366 établi selon l'article 553 de la Loi sur les élections et référendums (L.R.Q.c.E-2-2) était de 2327;

CONSIDÉRANT QUE le nombre requis de signatures provenant de personnes habiles à voter pour demander la tenue d'un scrutin était de 244;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter qui se sont présentées pour apposer leur signature dans le registre a été de 549;

CONSIDÉRANT le résultat de la tenue du registre, la Loi exigeait la tenue d'un scrutin afin d'obtenir une approbation de ce règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'un scrutin référendaire a eu lieu le 2 novembre 2003 et que la majorité des personnes habiles à voter qui se sont prévaluées de leur droit de

vote ont approuvé le règlement d'emprunt numéro 366 en ayant une majorité de 156 votes;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt des résultats de la tenue du scrutin référendaire du règlement d'emprunt numéro 366;

Que tous les documents soient transmis au ministère des Affaires municipales afin d'obtenir son approbation.

**ADOPTÉE**

**2003-11-228**

**INSTALLATION D'UN LUMINAIRE – CHEMIN DU CURÉ-CORBEIL OUEST**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une politique pour l'installation de nouveaux luminaires sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la recommandation de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller appuyé par Pâquerette Masse, conseillère

et résolu

Que le conseil demande à Hydro-Québec d'installer un luminaire de rue à vapeur de sodium haute pression, lampe 100 watts, balast 31 watts, lumen 8,500, sur le poteau numéro K5W7E, chemin du Curé-Corbeil Ouest.

**ADOPTÉE**

**2003-11-229**

**NOMINATION MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller appuyé par Jacques Brien, conseiller

et résolu

Que le conseil nomme monsieur Claude Payette à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

Que copie de la présente résolution lui soit transmise.

**ADOPTÉE**

**2003-11-230**

**DÉMISSION DE MONSIEUR CLAUDE VIAU – DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Viau a remis sa démission à titre de directeur du service incendie et pompier à temps partiel de la Municipalité de Val-Morin le 3 novembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE sa démission sera effective le 31 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Viau a œuvré au sein du service incendie pendant les dix-huit dernières années;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pâquerette Masse, conseillère

et résolu

D'accepter la démission de monsieur Claude Viau comme directeur du service incendie et pompier à temps partiel de la Municipalité de Val-Morin.

Qu'une lettre lui soit transmise pour le remercier de la qualité des services offerts au sein de ce service durant toutes ces années.

**ADOPTÉE**

**2003-11-231**

**DEMANDE D'APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS ÉVALUATEUR AGRÉÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention d'acquérir les propriétés désignées dans le règlement d'emprunt numéro 366;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir la valeur marchande des terrains désignés par ce règlement d'emprunt;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Jacques Brien, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général à demander des offres de services professionnels auprès de firmes d'évaluateurs agréés afin d'obtenir un coût forfaitaire des honoraires professionnels aux fins d'établir la valeur marchande des terrains, dans le but de négocier un achat de gré à gré et aussi en fonction d'un processus d'expropriation le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2003-11-232**

**INSTALLATION DE LUMINAIRES – CHEMINS DU LAC-LA SALLE ET DU MONT-SCROGGIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé un protocole d'entente avec Les Boisés-Champêtres pour réaliser l'installation de luminaires de rue dans le secteur du Lac-La Salle;

CONSIDÉRANT QUE les luminaires de rue doivent être installés selon les normes de Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un électricien accrédité pour réaliser

ces travaux;

Il est proposé par Pâquerette Masse, conseillère  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

De mandater l'entrepreneur électricien Robert Nantel et Fils de Val-David, pour réaliser l'installation des luminaires de rue, tel que spécifié dans le rapport de l'inspecteur municipal, monsieur Daniel Vendette, daté du 31 octobre 2003.

**ADOPTÉE**

**2003-11-233**

**DÉLÉGUÉE MUNICIPALE – CORPORATION DU THÉÂTRE  
DU MARAIS**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil délègue, comme conseillère municipale, madame Pâquerette Masse, pour faire partie du conseil d'administration de la Corporation du Théâtre du Marais de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2003-11-234**

**CONSEILLER RESPONSABLE – COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Beaugard, conseiller

et résolu

Que le conseil nomme monsieur Jacques Brien à titre de conseiller responsable au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**2003-11-235**

**RÉSOLUTION D'INTENTION D'ADHÉRER À LA MMQ**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont présenté au Ministre des Affaires municipales et de la Métropole un dossier en vue de constituer une mutuelle d'assurance des municipalités – *La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)* (ci-après « La Mutuelle ») – une personne morale, dont l'objet est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres ainsi que leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a retenu les

services de cabinets spécialisés en assurance, en actuariat et en comptabilité afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de monter un dossier d'envergure qui est de nature à satisfaire les besoins en assurance des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE La Mutuelle fera de ses membres les propriétaires de leur propre compagnie d'assurance et leur permettra d'obtenir une indépendance relative face aux assureurs commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère moins coûteuse à moyen terme que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu d'y participer à l'expiration des contrats d'assurances actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Brien, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que la Municipalité de Val-Morin donne son appui à la constitution de la Mutuelle et déclare qu'elle a l'intention d'en devenir membre et de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle à des conditions comparables aux conditions de l'année en cours.

**ADOPTÉE**

**2003-11-236**

**URBANISME – 4089, AVENUE DES MARGUERITES**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est inhabité depuis plusieurs années, qu'il est accessible pour quiconque, qu'il représente un danger pour la sécurité publique et que de plus, il a perdu plus de la moitié de sa valeur au rôle;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire concerné a reçu plusieurs avis de la Municipalité et de nos conseillers juridiques afin d'effectuer des travaux de façon à respecter les exigences des articles 3.1.1 et suivants du règlement de construction numéro 359 présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire concerné a obtenu de la part de la Municipalité au moins deux (2) prolongements de délai afin de pouvoir effectuer les travaux requis;

CONSIDÉRANT QUE malgré des délais supplémentaires accordés, aucun document ou plan n'a été déposé à la Municipalité par le propriétaire dans le but d'obtenir un permis de construction;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller appuyé par Pâquerette Masse, conseillère

et résolu

De mandater la firme Prévost, Auclair, Fortin et d'Aoust, conseillers juridiques, aux fins d'entreprendre les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour Supérieure, tant en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que de la Loi

sur la qualité de l'environnement.

**ADOPTÉE**

**2003-11-237**

**URBANISME – 130, CHEMIN DES BUIS**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est inhabité depuis plusieurs années, qu'il est accessible pour quiconque, qu'il menace de s'effondrer en partie ou en totalité à tout moment et qu'il représente un danger imminent pour la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le Curateur Public du Québec, gestionnaire de l'immeuble, n'a démontré aucune volonté de régulariser la situation et ce, malgré l'envoi par la Municipalité d'une lettre recommandée en date du 12 septembre 2003 ainsi que d'une mise en demeure envoyée par nos conseillers juridiques en date du 17 octobre 2003;

CONSIDÉRANT QUE ledit bâtiment contrevient aux articles 3.1.1 et suivants du règlement de construction numéro 359 présentement en vigueur;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Jacques Brien, conseiller

et résolu

De mandater la firme Prévost, Auclair, Fortin et d'Aoust, conseillers juridiques, aux fins d'entreprendre les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour Supérieure, tant en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que de la Loi sur la qualité de l'environnement.

**ADOPTÉE**

**2003-11-238**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, le conseil de la MRC des Laurentides a adopté, lors de la séance du 16 octobre 2003, le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de schéma de couverture de risques, après consultations auprès du public prévues au cours des prochains mois et après avoir été transmis au ministre de la Sécurité publique du Québec pour fin d'approbation, doit être adopté dans sa version définitive en mars 2004;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin doit donner son avis sur les orientations, les objectifs sur le projet de schéma de couverture de risques ainsi que les modalités de mise en œuvre contenues dans le plan d'action régional;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin doit s'engager à réaliser et à adopter par résolution un plan de mise en œuvre local en conformité avec le projet de schéma de couverture de risques et le plan d'action régional;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que la Municipalité de Val-Morin entérine de façon générale les orientations, les objectifs ainsi que les modalités de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques, à transmettre d'ici le 17 novembre 2003 à la MRC des Laurentides;

Que la Municipalité de Val-Morin s'engage à collaborer avec la MRC des Laurentides à l'élaboration de son plan de mise en œuvre local au cours des prochains mois, afin d'intégrer celui-ci à la version définitive du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

**ADOPTÉE**

#### **INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2003-11-239**

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 7 NOVEMBRE 2003**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 7 novembre 2003.

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODES DE QUESTIONS**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**2003-11-240**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2003-11-219, -220, -226, -228, -232, -236 et -237.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature  
aux résolutions 2003-11-217 à 2003-11-240  
consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2003-11-217 à 2003-11-240  
consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le  
conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa  
session tenue le 10 novembre 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 8 décembre 2003, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Jacques Brien, conseiller  
Pâquerette Masse, conseillère  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**2003-12-241**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Pâquerette Masse, conseillère

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2003-12-242**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU  
10 NOVEMBRE 2003**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Jacques Brien, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 10 novembre 2003 (résolution no 2003-11-217 à 2003-11-240) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2003-12-243**

### **APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 30 NOVEMBRE 2003**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 154 997,32 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2003 (chèques no 22862 à 22995) ainsi que le montant des salaires payés en novembre 2003, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**2003-12-244**

### **APPROBATION DE L'ÉTAT TRIMESTRIEL DES REVENUS ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Jacques Brien, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du rapport trimestriel des revenus et dépenses de la Municipalité au 30 novembre 2003.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**2003-12-245**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION NUMÉRO 20031113-06 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Jacques Brien, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du procès-verbal numéro 20031113-06 du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

## **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

## **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2003-12-246**

### **CONVENTION DE TRAVAIL 2004 – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller

appuyé par Pâquerette Masse, conseillère

et résolu

Que le conseil accepte les termes de la convention de travail établie pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004, entre la Municipalité de Val-Morin et monsieur Pierre Delage, directeur général et secrétaire-trésorier. Ladite convention régit les clauses générales, spéciales et l'annexe salariale.

De plus, madame Diane Demers, en sa qualité de maire, est autorisée à signer au nom de la Municipalité, ladite convention de travail.

**ADOPTÉE**

**2003-12-247**

**MAIRE SUPPLÉANT 2004**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Pâquerette Masse, conseillère

et résolu

Que le conseil nomme les conseillers suivants comme maire suppléant pour l'année 2004 :

Janvier, février et mars :	Michel Beauregard
Avril, mai et juin :	Jean-Marie De Roy
Juillet, août et septembre :	Jacques Brien
Octobre, novembre et décembre :	Michel Daniel

**ADOPTÉE**

**2003-12-248**

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004 –  
OMH DE VAL-MORIN**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Val-Morin pour l'année 2004 et accorde une aide financière de 3 158 \$, représentant 10% du déficit prévu pour ledit exercice financier.

**ADOPTÉE**

**2003-12-249**

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – MANDAT MEMBRES 2004**

Il est proposé par Jacques Brien, conseiller  
appuyé par Pâquerette Masse, conseillère

et résolu

Que le conseil mandate messieurs les conseillers Michel Beauregard, Jean-Marie De Roy et Michel Daniel comme membres de l'Office municipal d'Habitation de

Val-Morin pour l'année 2004.

**ADOPTÉE**

**2003-12-250**

**C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES INC. – REPRÉSENTANT MUNICIPAL 2004**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jacques Brien, conseiller

et résolu

Que le conseil nomme madame Pâquerette Masse, en sa qualité de conseillère municipale, comme représentante au sein du Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. pour l'année 2004.

**ADOPTÉE**

**2003-12-251**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du comité de bibliothèque pour l'année 2004 : mesdames Francine Paquette, Jacqueline Duvivier, Sonya Ouellet et Andrée Roberge.

**ADOPTÉE**

**2003-12-252**

**ASSURANCE COLLECTIVE – ADHÉSION À L'EXCELLENCE**

Il est proposé par Pâquerette Masse, conseillère  
appuyé par Jacques Brien, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise madame Geneviève St-Amour, en sa qualité de responsable du service de la comptabilité, à signer pour et au nom de la Municipalité de Val-Morin, le contrat relatif au régime d'assurance collective pour les employés réguliers de la Municipalité de Val-Morin, avec L'Excellence Compagnie d'assurance-vie, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004, selon les conditions stipulées au contrat.

**ADOPTÉE**

**2003-12-253**

**RAPPORT FINANCIER 2002 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VAL-MORIN**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du rapport financier et les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002 de l'Office municipal d'habitation de Val-Morin, tel que préparés par la firme comptable Forget & Keith Associés.

**ADOPTÉE**

**2003-12-254**

**ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Brien, conseiller appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu unanimement

QUE la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle;

QUE la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire reçue le 5 décembre 2003;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2003-12-255**

**AVIS D'EXPROPRIATION – MANDAT PRÉVOST AUCLAIR FORTIN D'Aoust**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a décidé de procéder à l'acquisition de terrains dans le but d'agrandir le périmètre actuel du parc régional Dufresne Val-David / Val-Morin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1097 du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut s'appropriier tout immeuble dont elle a besoin pour des fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a adopté le règlement numéro 366 décrétant un emprunt de 400 000 \$ pour permettre l'acquisition d'immeubles et la réalisation d'un plan directeur en faveur de l'agrandissement du parc régional Dufresne Val-David / Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 366 a été soumis à un scrutin référendaire par lequel les personnes habiles à voter se sont prononcées en faveur de cet emprunt;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Jacques Brien, conseiller

et résolu

Que sur réception de l'approbation du règlement d'emprunt numéro 366 par le ministère des Affaires municipales du Sport et du Loisir, l'étude Prévost Auclair Fortin D'Aoust est autorisée à entreprendre les procédures d'expropriation pour que la Municipalité de Val-Morin s'approprie de l'immeuble désigné par l'avis d'imposition d'une réserve identifié sous le numéro 10853614 et tel que décrit dans la description foncière préparée par monsieur Robert Lessard, arpenteur-géomètre au dossier numéro 3780, minute L-4163 laquelle fait partie intégrante la présente résolution.

Cette expropriation a pour objet d'agrandir le parc régional Dufresne Val-David / Val-Morin à des fins de conservation de la nature et de parc pour des activités récréatives, de loisirs et de sports comme la marche, le ski de fond, la raquette, l'escalade et le vélo de montagne.

**ADOPTÉE**

**2003-12-256**

**SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT RAYMOND. JOYAL .  
CADIEUX. PAQUETTE & ASSOCIÉS LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a décidé de procéder à l'acquisition de terrains dans le but d'agrandir le périmètre actuel du parc régional Val-David / Val-Morin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1097, une municipalité peut s'approprier tout immeuble dont elle a besoin pour des fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a adopté le règlement numéro 366 décrétant un emprunt de 400 000 \$ pour permettre l'acquisition d'immeubles et la réalisation d'un plan directeur en faveur de l'agrandissement du parc régional Dufresne Val-David / Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 366 a été soumis à un scrutin référendaire par lequel les personnes habiles à voter se sont prononcées en faveur de cet emprunt;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pâquerette Masse, conseillère

et résolu

Que sur réception de l'approbation du règlement d'emprunt numéro 366 par le ministère des Affaires municipales du Sport et du Loisir, la firme Raymond. Joyal. Cadieux. Paquette & Associés Ltée, évaluateurs agréés, est mandatée afin d'établir la valeur de l'immeuble désigné par la réserve sous le numéro 10853614 et tel que décrit dans la description foncière préparée par monsieur Robert Lessard, arpenteur-géomètre au dossier numéro 3780, minute L-4163.

De plus, ladite firme est mandatée à fournir toute l'expertise nécessaire pour réaliser l'expropriation de cette propriété en faveur de la Municipalité de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2003-12-257**

**FINANCEMENT TEMPORAIRE AU CACI DE VAL-MORIN –  
AMENDEMENT AU BILLET À DEMANDE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 2003-07-161 dans laquelle un endossement a été fait sur un billet à demande au montant de 20 000 \$ en faveur du CACI de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE le CACI de Val-Morin a obtenu, dans le cadre du programme « Initiatives Emploi Jeunesse volet Jeunes stagiaires Canada », une subvention d'environ 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les exigences du programme obligent le CACI de Val-Morin à réaliser des dépenses et à soumettre des preuves de ces dépenses avant de recevoir le montant octroyé par le biais de rapports périodiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de majorer le billet à demande d'un montant de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir un financement temporaire pour subvenir à ces dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu de l'article 9 du Code municipal du Québec, cautionner une personne morale vouée à la poursuite de toute initiative de bien-être social de la population;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

D'accepter d'amender le billet à demande de la Banque Nationale au montant de 30 000 \$ en faveur du CACI de Val-Morin.

Le CACI de Val-Morin doit pour sa part rembourser, avant la date d'échéance du billet à demande, le solde de la subvention obtenue dans le cadre du programme « Initiatives Emploi Jeunesse volet Jeunes stagiaires Canada ».

Que copie de la résolution soit transmise à la Banque Nationale.

**ADOPTÉE**

**2003-12-258**

**AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC – RÉFECTION DE L'AQUEDUC DES RUES LECLAIR ET DAVID**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit soumettre au ministère de l'Environnement des plans et devis pour approbation de ladite réfection d'aqueduc;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pâquerette Masse, conseillère

et résolu

De mandater monsieur Benoît Bégin, ingénieur, pour réaliser les plans et devis de la réfection de l'aqueduc des rues Leclair et David, afin d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec.

**ADOPTÉE**

**2003-12-259**

**RÉSOLUTION POUR AMENDER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE SECTEUR NUMÉRO 367 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU CROISSANT SAINT-NORBERT ET DE LA RUE HENRI**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales a demandé d'apporter une modification mineure à la rédaction du règlement d'emprunt numéro 367;

CONSIDÉRANT QUE cette modification n'est pas sujette à l'approbation des électeurs;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Jacques Brien, conseiller

et résolu

De modifier les articles 2 et 3 de la façon suivante :

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 256 579 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme de 256 579 \$, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 150 000 \$, sur une période de 20 ans, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes et à affecter une somme de 60 830 \$ provenant du surplus non affecté de la Municipalité, lequel sera transféré au fonds général d'administration pour réaliser les travaux décrétés par le présent règlement d'emprunt.



Le conseil approuve également au financement de la dépense décrétée la somme de 50 900 \$ provenant d'une aide financière à être accordée dans le cadre du programme « Les eaux vives du Québec ».

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2003-12-260**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 5 DÉCEMBRE 2003**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 5 décembre 2003.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2003-12-261**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2003-12-243, -246, -248, -251, -252, -254, -255, -256, -257 et -258.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2003-12-241 à 2003-12-261 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2003-12-241 à 2003-12-261 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par

le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session  
tenue 8 décembre 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MOIRN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session extraordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu des séances, lundi le 8<sup>e</sup> jour de décembre 2003 à 20h30, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Jacques Brien, conseiller  
Pâquerette Masse, conseillère  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

**AVIS DE CONVOCATION – SESSION EXTRAORDINAIRE –  
BUDGET 2004**

L'avis de convocation pour la tenue d'une session extraordinaire portant sur le budget a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la session.

De plus, l'ordre du jour a dûment été signifié par le secrétaire-trésorier à tous les membres du conseil le 24 novembre 2003, à savoir :

17. Approbation de l'ordre du jour
18. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2004
19. Adoption du règlement numéro 368 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2004
20. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2004-2005 et 2006
21. Parole aux contribuables
22. Levée de la session

2003-12-262

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jacques Brien, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que l'ordre du jour de la présence session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

2003-12-263

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2004 à savoir :

#### **Revenus**

Taxes	2 566 766 \$
Païement tenant lieu de taxes	2 169 \$
Autres revenus de sources locales	238 046 \$
Transferts	18 693 \$

**Total des revenus** 2 825 674 \$

#### **Dépenses de fonctionnement**

Administration générale	453 655 \$
Sécurité publique	361 023 \$
Transport	909 449 \$
Hygiène du milieu	368 143 \$
Santé et bien-être	3 158 \$
Aménagement, urbanisme et développement	95 128 \$
Loisirs et culture	275 696 \$
Frais de financement	92 748 \$

**Total des dépenses** 2 559 000 \$

**Autres activités financières** 266 674 \$

**Total des dépenses et autres activités financières** 2 825 674 \$

**Excédent des activités financières avant affectation** 0 \$

**ADOPTÉE**

2003-12-264

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 368 – RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2004**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la session du 10 novembre 2003;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pâquerette Masse, conseillère

et résolu

Que le conseil adopte le règlement numéro 368 intitulé : « Règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2004 ».

**ADOPTÉE**

**2003-12-265**

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS  
2004-2005 ET 2006**

Il est proposé par Jacques Brien, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2004-2005-2006.

**ADOPTÉE**

**PAROLE AUX CONTRIBUABLES**

**2003-12-266**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

de lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2003-12-263 et 2003-12-265.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2003-12-262 à 2003-12-266 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussignée, certifie que chacune des résolutions 2003-12-262 à 2003-12-266 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue le 8 décembre 2003.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier